

Femmes et politique dans le canton de Fribourg 1971 - 2018

Evolution ou stagnation ?

Conseil des Etats : 0 % – Conseil national : 42,8 %

Conseil d'Etat : 14,3 % – Grand Conseil : 30 %

Conseils communaux : 25,2 % – Conseils généraux : 28,9 %



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann GFB



Analyse et rédaction

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Tanja Bauer, collaboratrice scientifique universitaire

Traduction

Simone Pieren, DSAS Traduction
Andreas Schor, pour la version française de la Rétrospective historique

Illustration page de garde

Corina Vögele, Kriens

Graphisme et réalisation

Patrick Magnin, Fribourg

Copyright

BEF 2018

Renseignements

Bureau de l'égalité et de la famille BEF
Rue de la Poste 1
1701 Fribourg
Tél. 026 305 23 86 – Fax 026 305 23 87
Courriel: bef@fr.ch
www.fr.ch/bef
www.facebook.com/BEF.Fribourg

Tirage

1000 exemplaires. Imprimé sur papier 100 % recyclé. Cette publication est aussi disponible en allemand.

Sommaire

Introduction	5
Les femmes, la politique et le pouvoir – une rétrospective historique par Fabienne Amlinger	6
D'un débat concernant les femmes à un débat concernant les partis politiques - le discours public pendant les élections	10
Représentation des femmes en politique dans le canton de Fribourg	12
Niveau national	12
- Conseil des Etats	13
- Conseil national	15
Niveau communal	18
- La Broye et son chef-lieu Estavayer-le-Lac	20
- La Glâne et son chef-lieu Romont	22
- La Gruyère et son chef-lieu Bulle	24
- La Sarine et son chef-lieu Fribourg	26
- Le Lac et son chef-lieu Morat	28
- La Singine et son chef-lieu Tavel	30
- La Veveyse et son chef-lieu Châtel-Saint-Denis	32
Niveau cantonal	34
- Conseil d'Etat	37
- Grand Conseil	41
- Préfectures	45
Conclusion et recommandations	46



Quelques 10 000 personnes manifestent à Berne suite à la non-élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral le 3 mars 1993. Une semaine plus tard, Ruth Dreifuss est élue à sa place. Elle est à l'époque la seule femme, et la deuxième femme depuis l'introduction du suffrage universel 1971, à siéger à l'exécutif national. La première femme était Elisabeth Kopp, élue en 1984.

Introduction

« (...) l'élan avec lequel les femmes ont conquis leur place dans les institutions politiques au cours des années 1990 est retombé. »¹

Telle est la conclusion d'une analyse statistique des élections nationales et cantonales de 2015 et 2016. Ce constat éveille l'attention. Ne nous sommes-nous pas habitué-e-s à une évolution - lente certes, mais constante - de la représentation des femmes dans les institutions politiques? Cette progression ne s'est jamais faite naturellement. Elle est la résultante de nombreux engagements et luttes de femmes et d'hommes investis depuis des décennies. Or, paradoxalement, suite à l'amélioration de la représentation féminine au sein des organes politiques, les efforts fournis se sont lentement fait oublier.

Au début des années nonante, les attentes et revendications en matière de représentation des femmes en politique se sont cristallisées lors de la non-élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral². Des milliers de personnes avaient alors manifesté dans les rues jusqu'à ce que Ruth Dreifuss soit élue à sa place; seule femme, désormais, à l'exécutif national. Par la suite, de nombreuses femmes de tous les partis politiques se sont à leur tour engagées et ont été élues au sein d'instances cantonales et nationales. Le phénomène a été tellement marquant qu'il a été désigné «l'effet Brunner³».

La prise de conscience de la sous-représentation des femmes a donc donné un élan durable à l'égalité en politique. Pourtant, cet élan retombe lentement et entraîne une stagnation voire une diminution de la représentation féminine dans les instances politiques. Alors qu'en 2010, quatre femmes ont siégé au Conseil fédéral pendant quelques mois, elles se retrouvent à deux dès 2016.

Evolution ou stagnation ?

La présente publication du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) apporte un éclairage sur l'évolution historique de la représentation des Fribourgeoises dans les instances politiques jusqu'aux dernières élections, au niveau national, cantonal et communal. Quelles sont les instances qui connaissent une amélioration, quelles sont celles qui enregistrent une stagnation voire une diminution de la représentation des femmes ?

Comme le démontre l'exemple des années nonante, le cadre historique donne des clés de lecture pour comprendre la situation actuelle. Ainsi, le premier chapitre aborde le chemin parcouru par les femmes de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité (le suffrage universel) à l'accès au réel pouvoir en politique et à une véritable influence. L'analyse se penche ensuite sur le présent, avec des réflexions portant sur la couverture médiatique des femmes et l'égalité en politique pendant la période électorale de 2015/2016.

Le progrès pour une meilleure représentation des femmes en politique ne s'accomplit jamais de lui-même, il exige l'engagement et la solidarité de différents protagonistes.

C'est dans cette perspective que nous vous souhaitons une bonne, et surtout fructueuse, lecture de cette publication.

Geneviève Beaud Spang
Responsable du BEF

¹ Werner Seitz: «Les femmes et les élections fédérales de 2015: L'élan est retombé», in «Questions au féminin - Médias - représentations de genres - politique», Commission fédérale pour les questions féminines CFQF, (2016).

² de.wikipedia.org/wiki/Bundesratswahl_1993, consulté le 22 novembre 2017.

³ de.wikipedia.org/wiki/Brunner-Effekt, consulté le 22 novembre 2017.

Les femmes, la politique et le pouvoir une rétrospective historique

La politique est affaire de pouvoir. Ainsi, l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, en 1971, ne leur a pas ouvert la voie permettant d'accéder facilement aux positions de pouvoir, déjà toutes occupées par des hommes. Si le combat pour le droit à la participation politique était gagné, celui qui concerne l'influence et le pouvoir politiques ne faisait que commencer.

Fabienne Amlinger



Les femmes élues à l'automne 1971 au Conseil national (y compris une candidate qui les a rejointes par la suite). *Derrière, de gauche à droite* : Elisabeth Blunschy-Steiner (PDC SZ), Hedi Lang (PSS ZH), Hanny Thalmann (PDC SG), Helen Meyer (PDC ZH), Lilian Uchtenhagen (PSS ZH), Josi Meier (PDC LU), Hanna Sahlfeld (PSS SG). *Devant, de gauche à droite* : Tilo Frey (PRD NE), Gabrielle Nanchen (PSS VS), Liselotte Spreng (PRD FR), Martha Ribl (PRD ZH), Nelly Wicky.

© Keystone

Lorsque les deux tiers du corps électoral masculin se sont prononcés, en février 1971, en faveur de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, l'évènement a signé la victoire d'un combat politique datant de plus d'un siècle. Il aura fallu pas moins de deux mouvements féministes, des dizaines de passages aux urnes cantonales, deux votations fédérales, des militantes intrépides, un vaste processus de transformation de la société dans les années 1960, sans oublier les railleries qui se multipliaient au niveau international au sujet de cette singularité anti-démocratique de la Suisse, pour que les Suissesses se voient accorder ce droit démocratique fondamental, la participation politique.

Le 7 février 1971, quelque deux millions de Suissesses sont devenues, du jour au lendemain, majeures politiquement. Dès ce jour-là, elles se sont vu garantir le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral, avec la possibilité ainsi de se présenter aux élections parlementaires. Cela leur a donc enfin permis de participer au pouvoir politique – ou, du moins, d'en avoir formellement le droit. La rétrospective historique qui suit montre comment des femmes de différentes tendances politiques ont tenté de revendiquer le droit d'exercer elles-mêmes une partie du pouvoir politique.⁴

⁴ Pour les détails, cf. Amlinger, Fabienne : Im Vorzimmer der Macht. Die Frauenorganisationen der SPS, FDP und CVP, 1971-1995, Zurich, 2017.

Le combat ne fait que commencer

Des élections se sont tenues cette année-là au niveau fédéral. Pour la première fois, des femmes étaient parties prenantes du processus: à l'automne 1971, dix conseillères nationales ont été élues et la libérale Lise Girardin est devenue la première conseillère aux Etats. Les femmes ont ainsi fait leur entrée au Conseil national et au Conseil des Etats, représentant respectivement à peine 5 % et 2,2 % des effectifs de ces deux organes.

Certes, à l'époque, les femmes étaient nombreuses à considérer avec optimisme leur influence politique future. Elles n'ont cependant pas tardé à découvrir les asymétries de pouvoir liées au genre en politique.

Selon les témoignages de plusieurs politiciennes de l'époque, les femmes ont pu accéder sans trop de problèmes aux organes politiques durant la première décennie de suffrage universel. Encore peu nombreuses, elles étaient volontiers affichées par les hommes politiques et les partis, qui les présentaient « comme décoration » ou comme preuve des efforts qu'ils déployaient en faveur de l'égalité. Mais dès qu'elles ont été « trop nombreuses » à ambitionner l'obtention de postes ou l'exercice des fonctions influentes, les hommes ont mis des limites à la bienveillance à leur égard. C'est ainsi qu'au sein du Conseil fédéral, organe politique suprême de la Suisse, elles n'ont été majoritaires qu'une seule fois en près de 170 ans d'existence, et ce pendant quelques mois seulement. Les chiffres relatifs au rapport entre les genres au gouvernement parlent d'eux-mêmes: depuis 1848, seules sept femmes ont siégé au Conseil fédéral, contre plus d'une centaine d'hommes. Il s'agit d'Elisabeth Kopp, de Ruth Dreifuss, de Ruth Metzler, de Micheline Calmy-Rey, de Doris Leuthard, d'Eveline Widmer-Schlumpf et de Simonetta Sommaruga.⁵

Règles politiques et jeux de pouvoir

En entrant en politique, les femmes ont investi un domaine conçu à l'origine par des hommes et pour des hommes, ils en avaient donc défini les normes et les règles⁶. Celles-ci foisonnent dans le champ politique. Il y a notamment les pratiques politiques- autrement dit l'art et la manière de faire de la politique -, mais aussi les conventions linguistiques, les comportements sociaux ou encore les codes vestimentaires non écrits.

De façon générale, les règles reflètent la culture politique

dominante. En obtenant, en 1971, l'accès à la politique institutionnalisée, les femmes ont collectivement transgressé l'une des règles primordiales de ce domaine: celle qui voulait que celui-ci soit jusqu'alors réservé aux hommes. L'intégration des femmes a ainsi constitué une véritable infraction à la règle.

Les femmes se sont de ce fait retrouvées, dès qu'elles ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité, pressées de légitimer leur participation en politique. Comment ces nouvelles intervenantes ont-elles exprimé leur droit de participer à la vie politique et comment ont-elles mené leurs luttes d'influence et de pouvoir?

On ne leur a pas facilité la tâche, c'est ce dont témoigne l'attitude d'un grand nombre d'hommes politiques et de partis lorsque le droit de vote et d'éligibilité a été accordé aux femmes. Ceux-ci ont en effet réagi en ne manifestant aucun intérêt pour les nouvelles citoyennes. Voilà qui traduisait déjà en soi un jeu de pouvoir consistant tout simplement à ignorer les femmes. Les nouvelles intervenantes sur la scène politique se sont donc retrouvées face à une mission difficile, celle de se faire entendre. Elles ont aussi dû, en même temps, affronter la peur de certains hommes politiques qui s'imaginaient déjà que leur pouvoir était menacé.

Discours sur le pouvoir politique aux femmes

Des revendications explicites du pouvoir n'ont guère été exprimées par les femmes après avoir obtenu l'acceptation du suffrage universel. D'une part, parce qu'elles étaient trop reconnaissantes d'avoir obtenu le droit de vote et d'éligibilité et, d'autre part, parce que beaucoup pensaient qu'elles participeraient bientôt autant à la vie politique que les hommes et que cela n'était qu'une question de temps.⁷

Il est intéressant d'observer que le discours sur la participation politique des femmes variait énormément selon les appartenances politiques. C'est ce dont témoignent les exemples du PDC, du PRD et du PS, c'est-à-dire des partis les plus influents de l'époque.

⁵ Pour la période allant jusqu'au début des années 1990, cf. Urs Altermatt, Conseil fédéral: dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux, Yens: Cabédita, 1993.

⁶ Cf. Bourdieu, Pierre: Propos sur le champ politique, Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2000.

⁷ Amlinger, Fabienne: Den politischen «Rückstand» aufholen oder die Politik verändern? Frauen in der eidgenössischen Politik nach der Einführung des Frauenstimmrechts 1971, in: Kreis, Georg (Ed.): Das Basler Frauenstimmrecht. Zum 50 Jahre-Jubiläum von 1966, Bâle, 2016, pp. 203-222.

PDC

Les représentantes du Parti démocrate-chrétien (PDC) insistaient avant tout sur les avantages liés selon elles à l'arrivée des femmes en politique. A l'instar de Marie-Thérèse Larcher, présidente du mouvement Femmes PDC Suisse, en 1978, elles estimaient que «le pragmatisme masculin [...] s'alliera[it] à l'amour attentionné des femmes à l'égard de celles et ceux qui [avaient] besoin du secours de tiers»⁸. Les démocrates chrétiennes argumentaient donc sur le rôle stéréotypé de la femme prévenante et soucieuse du bien-être d'autrui. Elles relevaient en même temps que les femmes feraient à l'avenir de la politique en partenariat avec les hommes. Il convient de comprendre aussi ce «partenariat» comme une stratégie visant à légitimer leur participation politique. En effet, les démocrates-chrétiennes soulignaient ainsi le fait que les hommes n'avaient rien à craindre de l'arrivée des femmes en politique.

PS

Contrairement aux bourgeoises, les représentantes du Parti socialiste (PS) ont commencé très tôt à critiquer la position politique des femmes. Elles ont ainsi dénoncé les nombreuses discriminations dont celles-ci faisaient l'objet comme l'expression d'un rapport patriarcal entre les sexes, soulignant que, pour augmenter leur pouvoir, il fallait diminuer celui des hommes. Elles ont par exemple écrit dans une brochure du parti datant de 1979 que «les femmes ne pouvaient être mieux représentées au sein du parti et des parlements que si les hommes y laissaient des plumes, de sorte qu'il [leur fallait] inévitablement se battre pour le pouvoir»¹².

Contrairement aux bourgeoises, les socialistes ont mis à contribution les hommes de leur parti pour une nouvelle répartition du pouvoir politique, tout en étant conscientes que rien n'est jamais acquis en matière d'égalité politique. C'est cette conviction qui a fait dire à l'une de leurs représentantes que «les hommes changent, [qu']Adam renaît sans cesse et ne comprend vraiment rien, et [que] chaque époque a ses patriarches (rouges)».

PRD

Les femmes du Parti radical-démocratique (PRD)⁹ éprouvaient elles aussi surtout de la reconnaissance pour les droits politiques obtenus et voulaient véritablement assumer ces «devoirs civiques». Marguerite Gasser-Paur, présidente des Femmes radicales, promettait ainsi qu'elles seraient «prêtes à travailler avec les hommes le jardin ou la terre où [elles étaient] maintenant admises. Et si, en plus des «légumes» qui [leur étaient] nécessaires et utiles, il [leur était] donné un jour de cultiver une fleur, alors [elles s'en réjouiraient] particulièrement».¹⁰ Les nouvelles intervenantes sur la scène politique devaient en conséquence coopérer activement en politique avec les hommes de leur parti et s'acquitter des missions qui leur étaient confiées.

Toutefois, la situation des libérales n'a pas été très rose dans les années qui ont suivi, ce qui s'est traduit notamment par le recul du nombre de représentantes du PRD au Parlement fédéral. Elles ont réagi, non pas en critiquant les hommes de leur parti, mais en évoquant la responsabilité individuelle de leurs congénères, celles-ci devant créer elles-mêmes les conditions qui leurs permettraient d'atteindre leurs objectifs et d'être traitées à l'égal des hommes. Les représentantes du PRD appelaient donc les femmes à être «solidaires entre elles». Elles encourageaient aussi l'«initiative personnelle», sollicitaient le «soutien» d'autres femmes et réclamaient de leurs congénères le courage de s'exposer en tant que femmes¹¹.

⁸ Discours de Hanny Thalman devant l'Assemblée des délégués de Glaris, 9 janvier 1971, p. 2 s: 3, BAR J2.181 – 1998/143, vol. 188, dossier J2/1080.

⁹ Le Parti radical-démocratique (PRD) a fusionné avec le Parti libéral suisse (PLS) en 2008 et s'appelle depuis lors le Parti libéral-radical (PLR).

¹⁰ Gasser-Paur, Marguerite: Frau und Partei nach der Einführung des Frauenstimm- und -wahlrechts, in: Politische Rundschau, 1/1971, p. 48 s.

¹¹ Supra: Strategien zur Frauenförderung, in: Der Freisinn, avril 1993, n°4, p. 16.

¹² Schöpf, Elfie: Kein Sozialismus ohne Feminismus, in: Sozialdemokratische Partei der Schweiz (Ed.): Feminismus in der SP...: Dokumentation einer Arbeitstagung der SP-Frauen Schweiz in Bern, Bern, 1979, pp. 4–6: 6.

Les limites du dicible

Plutôt que de conclure trop hâtivement de ce qui précède que les socialistes auraient exigé de prendre part au pouvoir politique et que les bourgeoises se seraient résignées à leur sort, il faut se demander ce que les représentantes des différents partis pouvaient réellement exprimer en tant que nouvelles intervenantes sur la scène politique. En effet, leur discours sur la participation politique des femmes, permet surtout en fin de compte de cerner ce qu'il était possible de dire au sein du champ politique et au sein de leurs partis.

Les femmes du PS ont été les seules à pouvoir se livrer à une critique fondamentale tant de l'égalité entre les hommes et les femmes que du manque de pouvoir politique des femmes. Et ceci uniquement lorsque le PS a subi une concurrence croissante en faveur des femmes, phénomène lié au Nouveau mouvement des femmes et à l'avènement des Verts. Le parti a tout simplement été contraint de participer à un tournant féministe, ou du moins de l'accepter.

C'est précisément cette critique de l'ordre établi entre les sexes, émanant des partis politiques de gauche et des milieux féministes, qui a posé des problèmes aux politiciennes bourgeoises, car à peine ces dernières parlaient-elles d'égalité entre les sexes et exigeaient-elles d'être mieux représentées politiquement que leurs partis leurs reprochaient de mener une politique de gauche, ou même d'avoir des intentions « dissidentes ».

Et elles devaient s'attendre à des réactions parfois violentes dès qu'elles s'emparaient de questions d'égalité. Cela montre en fin de compte à quel point les femmes ont été contraintes de s'adapter si elles voulaient prendre part à la politique et donc au pouvoir.

C'étaient donc essentiellement les partis et le monde politique en général, marqués et dominés par les hommes, qui dictaient aux femmes si elles pouvaient le faire et comment elles devaient s'y prendre. Cette pression en matière de normes et d'adaptation aux règles du jeu politique restreignait incontestablement le champ d'action des femmes – et surtout celui des bourgeoises.

Sur la question du pouvoir

Lorsque les femmes sont entrées en politique, elles se sont efforcées de reprendre les lois et les règles du jeu existantes. C'est ainsi qu'elles se sont par exemple adaptées à la culture dominante de leurs partis et qu'elles ont continué à faire de la politique et à communiquer dans ce domaine, comme on le faisait avant. Cependant, en dépit de leur capacité d'adaptation et de leur maîtrise des règles du jeu politique, les inégalités de pouvoir et les mécanismes de domination liés au genre ont subsisté tant au sein des partis qu'en politique en général.

Dans ce contexte, on peut se demander pour conclure si les femmes sont désormais reconnues comme des actrices de la politique institutionnalisée au même titre que les hommes et si le pouvoir politique est partagé équitablement entre les deux sexes. Les statistiques sont éloquentes, c'est ce que démontre, entre autres, le chapitre de cette brochure concernant la représentation politique des femmes fribourgeoises. Ainsi, les femmes restent sous-représentées dans la plupart des instances politiques. Et plus les instances sont importantes, moins elles comptent de représentantes féminines. C'est le cas en maints endroits. Certes, les femmes ont mis à l'ordre du jour politique des sujets nouveaux ou auparavant négligés, intervenant, pour ne donner que quelques exemples, en matière d'interruption de grossesse, de nouveau droit matrimonial, d'assurance maternité ou de pénalisation du viol entre époux. Mais il ne faut pas oublier que les structures du pouvoir lié au genre n'ont pas changé en faveur d'une parité hommes-femmes. La politique reste un domaine régi par des règles conçues à l'origine par des hommes et pour des hommes et auxquelles les femmes, c'est-à-dire « les autres », doivent se conformer tout en prouvant qu'elles sont compétentes.

Fabienne Amlinger

Historienne et chercheuse sur les questions de genre, a étudié l'histoire, l'anthropologie sociale et la sociologie à l'Université de Berne et à celle de Bâle. Elle travaille depuis 2006 comme collaboratrice scientifique au Centre interdisciplinaire d'études genre (IZFG) et elle occupe une fonction d'assistante à l'Institut d'histoire de l'Université de Berne où elle est chargée de cours. Sa thèse de doctorat (publiée en 2007) a été consacrée aux inégalités de pouvoir entre les genres en politique. Les résultats de cette étude sont actuellement transposés pour être présentés, à travers la Suisse, dans le cadre d'une exposition itinérante.

D'un débat concernant les femmes à un débat concernant les partis politiques - le discours public pendant les élections

Ils nous accompagnent durant la journée, nous montrent des extraits et des perspectives de la réalité: les médias ont un rôle important dans notre société et surtout en politique. Une grande partie de la population prend connaissance des élections et de la campagne électorale uniquement par le biais des médias. Comment la thématique de l'égalité hommes-femmes en politique y est-elle abordée? Et comment les candidats et les candidates sont représentés et décrits? Esquisse du débat à partir de quelques articles sélectionnés.

« Les femmes veulent être trop parfaites » ont titré les Freiburger Nachrichten le 16 Mai 2015¹³ déjà, une demi-année avant les élections nationales. L'article aborde la thématique de la sous-représentation des femmes sur les listes des partis politiques. Des présidents de partis politiques et des politiciennes y prennent la parole. Or, les causes de la sous-représentation sont surtout recherchées, et trouvées, auprès des femmes elles-mêmes: pas assez sûre d'elles, priorisant la famille, trop de perfectionnisme, pas d'envie.

Cette approche est symptomatique du début du cycle électoral en 2015: la représentation des femmes est évoquée en individualisant le défi et en le ciblant sur les femmes. Les femmes engagées en politique, notamment les sortantes du Conseil national, sont présentées comme étant « menacées » de perdre leur siège; et le langage pour les décrire est souvent peu flatteur: « A Berne, elle est connue comme « la dame aux tournesols », « Avec elle, il y a comme un malaise... », « Pas de commentaire ». C'est ainsi que commencent par exemple le portrait des trois sortantes dans un article¹⁴, tandis que les portraits des hommes débutent avec les phrases suivantes: « Indéniablement une valeur sûre », « Il reste une valeur sûre », « Sans aucun doute, un poids lourd », « Il serait le Fribourgeois le plus influent à Berne », « C'est un duc », « Avec lui, vous avez du 24 carats ».

Le récit des « sortantes menacées » est complété par des articles concernant des tensions au sein du PS. Selon ces articles, il y aurait en effet eu des tensions importantes entre les femmes sortantes et les hommes figurant sur la même liste, ceux-ci étant parfois présentés dans les médias comme en position favorite pour décrocher les sièges des sortantes.¹⁵

Où sont les femmes ?

Le récit des « sortantes menacées de perdre leurs sièges » se poursuit pendant les élections cantonales. Par contre, quand l'annonce devient publique en avril 2016 qu'aucune femme ne serait candidate au Conseil d'Etat sur la liste de « l'Entente bourgeoise »¹⁶, le débat public prend une nouvelle tournure: celle de la responsabilité des partis dans la représentation politique des femmes. L'absence des femmes est tout de suite thématisée par les médias. Ainsi, La Liberté s'interroge en titre: « Où sont les femmes ? »¹⁷. La Gruyère confirme: « La gauche a beau jeu de reprocher à l'Entente l'absence de candidature féminine. C'est un argument béton, car indépendant de toute idéologie politique. Sans femme, on n'aspire pas à la représentativité, point. Or, avec (leur) affiche c'est comme si la droite en rajoutait une couche: « Qu'on se le dise, le Conseil d'Etat sera un bastion mâle! »¹⁸. Cependant, les causes de cette sous-représentation féminine ne sont guère évoquées et encore moins analysées.

Dans l'ombre de la discussion autour de la représentation des femmes au Conseil d'Etat, l'électorat élit 33 femmes au Grand Conseil, 12 de plus qu'en 2011. Cette amélioration remarquable de la représentation des femmes est reprise par les médias, sans l'analyser ni la commenter plus précisément¹⁹.

Par ailleurs, la liste uniquement masculine de l'Entente bourgeoise reste un thème. Ainsi un commentaire de 2017 des Freiburger Nachrichten le souligne à propos de l'élection complémentaire pour remplacer la Conseillère d'Etat Marie Garnier qui a démissionné: « En effet, lors des dernières élections, les partis bourgeois ont déjà présenté comme une évidence une liste de six personnes composée exclusivement de candidats hommes. Et voilà qu'aujourd'hui aussi, la question de savoir s'il faut impérativement remplacer Marie Garnier par

¹³ Freiburger Nachrichten: « Frauen wollen zu perfekt sein », 16. Mai 2015.

¹⁴ La Gruyère: « Une députation affaiblie, mais toujours haut de gamme », 17 septembre 2015.

¹⁵ Le Temps: « Le PS fribourgeois se passera-t-il de femmes ? », 9 septembre 2015 / La Liberté: « La concurrence, aiguillon de la victoire », 30 septembre 2015.

¹⁶ Liste commune des partis PDC, PLR et UDC.

¹⁷ La Liberté: « Où sont les femmes ? », 8 avril 2016.

¹⁸ La Gruyère: « Candidats avec ou sans bras », 24 septembre 2016.

¹⁹ La Liberté: « Un Grand conseil plus féminin », 14 décembre 2016.



© Keystone

Lors des élections cantonales en 2016, l'absence de candidatures femmes sur la liste de "l'Entente bourgeoise" fait sujet de débat.

une femme est balayée d'un revers de main. Jusqu'à présent, seuls les Verts ont donné le nom d'une candidate potentielle. De toute évidence, la question des femmes n'est d'actualité que lorsque les partis estiment qu'elle tombe à pic pour des raisons de stratégie électorale. La notion de promotion des femmes reste de fait un concept inconnu dans les partis fribourgeois²⁰.

Ces exemples démontrent, que le discours public est passé d'une perspective individualiste, s'adressant aux femmes, à un discours plus structurel, thématissant aussi les responsabilités des partis politiques. Pourtant, la thématique n'est abordée que lors des élections, la discussion reste souvent en surface, en évoquant l'absence des femmes, donc uniquement les symptômes de la sous-représentation des femmes en politique. Par ailleurs, il apparaît que les histoires « négatives » sont mises en avant et parfois même « sur-dramatisées », comme par exemple avec la répétition récurrente, dans la plupart des articles, du fait que les candidates sortantes tant au Conseil national qu'au Conseil d'Etat s'avéraient « menacées » de perdre leur siège. Les histoires positives concernant l'engagement politique des femmes restent rares dans les médias. Cela participe à l'image des femmes dans la représentation que s'en font les électeurs et les électrices.

De manière générale, les femmes ne bénéficient pas du même traitement médiatique que les hommes²¹. Ainsi, le « Global media monitoring project (GMMP) »²² a démontré qu'en Suisse dans les médias en 2015, parmi les personnes citées, seules 24 % étaient des femmes²³. Dans les domaines regroupant les items de « politique et gouvernement », les femmes ne constituaient que 17 % des personnes interrogées. Par ailleurs, celles-ci étaient plus souvent définies par leur état civil que les hommes. Seules 3 % des nouvelles ont remis en question les représentations stéréotypées et 6 % ont traité des questions concernant l'égalité femmes-hommes.

²⁰ Freiburger Nachrichten: «Eine spannende Ausmarchung - und danach vielleicht eine langweilige Wahl», 17.11.2017.

²¹ www.egalite.ch / Prix femmes & médias.

²² www.whomakesthenews.org

²³ www.egalite.ch/uploads/pdf/fem/GMMP-2015-Suisse.pdf.

Représentation des femmes en politique dans le canton de Fribourg

C'est en considérant les élections nationales (le 18 octobre et le 8 novembre 2015), communales (le 28 février et dans le courant de l'année 2016) et cantonales (les 6 et 27 novembre 2016), que le présent chapitre se propose de décrire l'évolution de la représentation féminine dans le canton de Fribourg depuis 1971.

L'analyse statistique de la représentation politique des femmes et des hommes nous permet de visualiser la situation actuelle et de la placer dans un contexte historique. Quelle est l'évolution de la représentation politique féminine depuis l'introduction du suffrage universel en 1971 ? Quelle est la réalité actuelle dans nos parlements et dans nos exécutifs ? Combien de candidates se présentent-elles à une élection ? De tels questionnements permettent d'obtenir une sorte de « photographie » de la situation pour la clarifier.

Ainsi, l'analyse chiffrée est effectuée et concerne les différentes instances nationales, cantonales et communales sous l'angle de vue de la représentation des femmes. Un sous-chapitre est dédié à chaque instance politique ; il contient des éléments statistiques concernant le pourcentage des candidates et celui des élus. Les sous-chapitres se suivent dans l'ordre chronologique des élections, partant des élections nationales, suivies des élections communales et finalement des élections cantonales. Dans un dernier sous-chapitre, une conclusion résume les tendances et les évolutions qui se dégagent.

Les processus qui mènent à cette situation précise restent toutefois invisibles à travers cette « photographie ». Pourquoi y a-t-il moins de candidates que de candidats ? Pourquoi les femmes sont-elles souvent moins bien élues que les hommes ? Pour en savoir plus, il s'avère nécessaire de faire une analyse plus qualitative. Ainsi, nous avons posé - dans le cadre de la précédente publication éditée en 2010 par le BEF²⁴ - des questions ont été posées aux partis politiques afin de mettre en lumière les étapes précédant une élection, à savoir la recherche des candidatures, la nomination au sein du parti, la campagne et les efforts de relèvement. Cet exercice a permis de proposer des outils aux partis politiques afin de les soutenir dans leurs efforts visant à améliorer l'égalité en politique²⁵. La nouvelle édition de cette brochure affine ce travail préliminaire et propose, suite au chapitre statistique, des recommandations aux partis politiques, aux femmes et hommes et aux médias.

²⁴ Bauer Tanja, « Femmes et politiques dans le canton de Fribourg : est-ce suffisant ? », BEF 2010 : www.fr.ch/bef/files/pdf87/bef_femmes_politique-2010.pdf.

²⁵ Le BEF propose les « Cinq clés du succès » et des mesures concrètes que le BEF propose sur son site internet : www.fr.ch/bef/fr/pub/egalite_en_politique/partis_politiques.htm.

Niveau national

Lors des votations fédérales de 2015, comme durant les quarante-quatre années précédentes, aucune femme n'a été élue au Conseil des Etats pour représenter le canton de Fribourg. Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où il n'y avait pas de candidature féminine.

Du côté du Conseil national, 28,6% de femmes (2 femmes) ont été élues à la chambre basse en 2015 pour représenter le canton de Fribourg. Parmi l'ensemble des candidat-e-s inscrits sur les listes, 30% étaient des femmes (+5 points par rapport à 2011). Cela signifie donc que les femmes sont légèrement moins bien élues que les hommes.

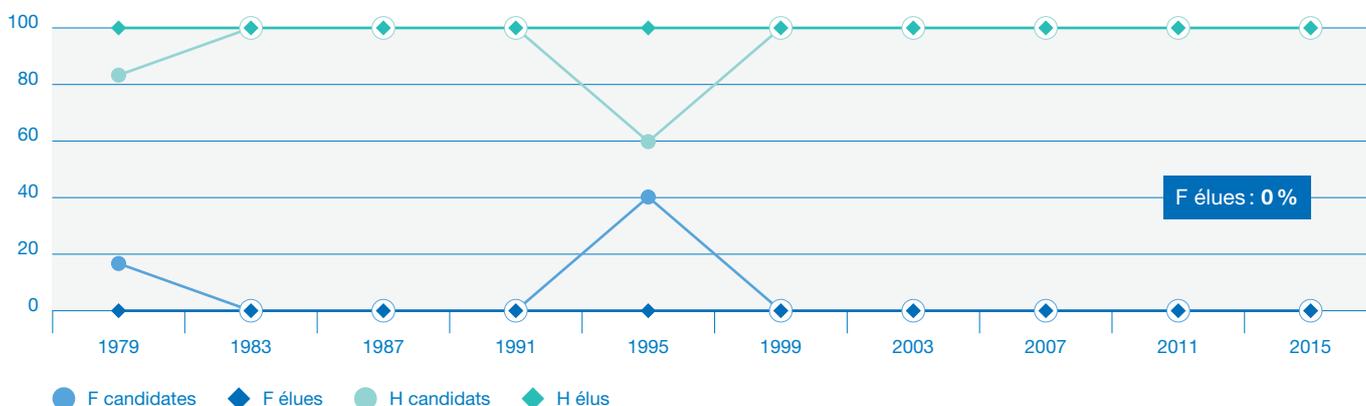
Conseil des Etats

Le Conseil des Etats représente les cantons et correspond à la chambre haute du Parlement. Chaque canton se voit attribuer deux sièges et les six demi-cantons obtiennent un siège chacun. Le Conseil des Etats compte par conséquent 46 sièges.

Quarante-quatre ans après l'obtention du droit de vote et d'éligibilité par les femmes, le Conseil des Etats est resté un bastion masculin, tant en Suisse en général que dans le canton de Fribourg. Seules trois femmes sont parvenues à y jouer un rôle secondaire depuis 1971: Silvia Lang en 1979, ainsi que Monique Pichonnaz et Madeleine Duc-Jordan²⁷ en 1995. Ces dernières se sont portées candidates, cela correspondait alors à respectivement 16,7% et 40% des candidatures. A ce jour, aucune Fribourgeoise n'a cependant été élue au Conseil des Etats.

Avec deux seuls sièges à pourvoir par canton, voire un seul pour les demi-cantons, une élection au Conseil des Etats est un défi difficile pour les candidat-e-s dans l'ensemble de la Suisse. En 2011, 19,6% des élu-e-s sont des femmes. En 2015, elles ne sont plus que 15,2%. La tendance s'est inversée depuis 2003, moment où la représentation des femmes au Conseil des Etats avait alors atteint son sommet avec ses modestes 23,9%.

Conseil des Etats: Candidat-e-s et élu-e-s du canton de Fribourg (1979 - 2015)²⁶



²⁶ Source: Chancellerie d'Etat (CHA) de l'Etat de Fribourg: www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/federales/federales_2015/candidats_cde.htm.

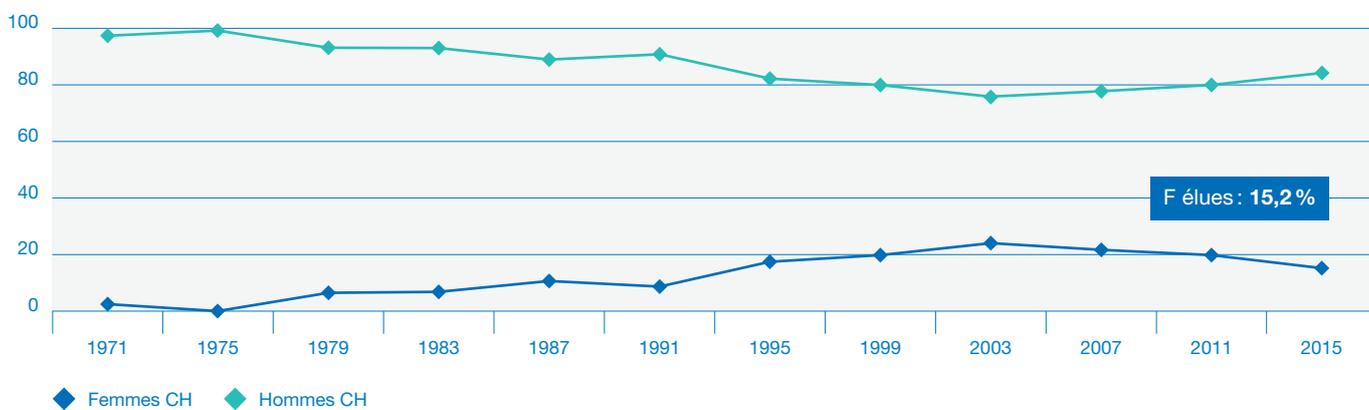
²⁷ Source des noms des anciennes candidates au Conseil des Etats: documentation personnelle de John Clerc.



© Lib/Wicht

Christian Levrat et Beat Vonlanthen feront équipe à Berne.

Conseil des Etats: Elu-e-s Suisses (1971-2015)²⁸



²⁸ Source: Office fédéral de la statistique (OFS): www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/conseil-etats.assetdetail.81621.html.

Conseil national

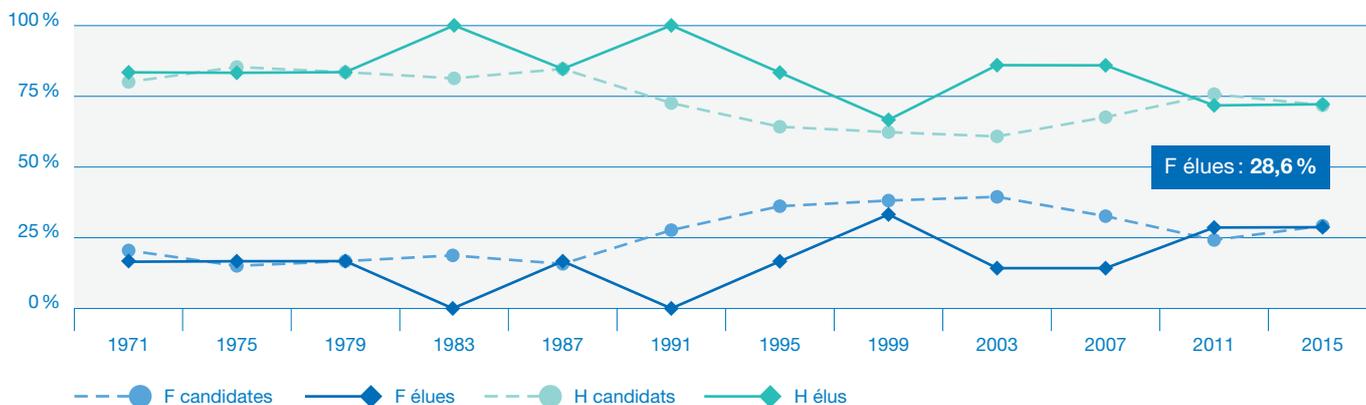
Le Conseil national représente le peuple suisse au niveau national et correspond à la chambre basse du parlement. Les circonscriptions électorales sont formées par les cantons. Chacun d'eux se voit attribuer un certain nombre de sièges en proportion de sa population. Le canton de Fribourg a obtenu 6 sièges de 1971 à 1999 et 7 à partir de 2003.

Le nombre de candidatures pour le Conseil national a aussi augmenté en 2015, passant de 99 personnes en 2011 à 133 personnes en 2015 (+ 34%). L'augmentation est en grande partie due aux jeunes PDC, qui ont présenté en tout 28 candidatures, dont 10 féminines. Tous partis confondus, la proportion de candidates s'est élevée jusqu'à 29,3% (+ 5,1 points par rapport à 2011).

Deux femmes ont été élues au Conseil national: Christine Bulliard-Marbach pour le PDC et Valérie Piller Carrard pour le PS. Cette élection féminine correspond à 28,6% ou deux des sept sièges fribourgeois au Conseil national. Ainsi les femmes disposaient de moins de chance d'être élues que

leurs homologues masculins sur la liste : leur taux d'élection²⁹ s'élevait à 97,4% en 2015 contre 117,9% en 2011. Pour rappel, un taux d'élection de 100% signifierait que la proportion des femmes élues est équivalente à la proportion des femmes présentes sur les listes.

Conseil national: candidat-e-s et élu-e-s du canton de Fribourg (1971-2015)³⁰



²⁹ Un taux d'élection de 100 signifie que les hommes et femmes ont eu les mêmes chances d'être élus. Or, ceci ne signifie pas forcément que beaucoup de femmes ont été élues. En effet, dans ce cas, le pourcentage des candidates sur les listes correspond au pourcentage des femmes élues.

³⁰ Source: Chancellerie d'Etat (CHA) de l'Etat de Fribourg: www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/federales/federales_2015/candidats_cn.htm.

Campagne « Election et égalité » : Une conférence de presse atypique

Les élections nationales ont été l'occasion pour le Bureau et la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille de lancer la campagne «Elections et égalité» permettant de mettre le focus sur les femmes qui s'engagent. Il s'agissait surtout d'encourager les femmes, les partis politiques et l'électorat à aller de l'avant et à passer à l'acte en matière d'égalité.

La Conférence de presse «Elections et égalité: Parole politique aux femmes» a marqué le début de cette campagne. Les projecteurs ont été pointés sur les candidates visant un mandat au Conseil national. Celles-ci ont ainsi pu donner leur point de vue sur un thème de politique nationale. Cela c'est aussi avéré être une occasion de se rencontrer et faire connaissance au-delà des affiliations partisanes.



Des candidates visant un mandat au Conseil national lors de la conférence de presse «Elections et égalité: Parole politique aux femmes» organisée par le BEF et en présence de la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre (3^{ème} de gauche) et des sortantes Christine Bulliard-Marbach (7^{ème} de gauche), Ursula Schneider-Schüttel (8^{ème} de gauche) et Valérie Piller-Carrard (à droite).

Sur les sept sortant-e-s qui se sont représentés en 2015, quatre hommes et deux femmes ont été réélus. La sortante non-réélue, Mme Ursula Schneider-Schüttel, a payé les frais du siège que la liste du PS a perdu au profit de celle de l'UDC.

Suite à l'élection de M. Jean-François Steiert (PS) au Conseil d'Etat fribourgeois le 27 novembre 2016, Mme Ursula Schneider-Schüttel (PS), première des viennent-ensuite, a repris place au Conseil national. Depuis, trois femmes siègent au Conseil national pour le canton de Fribourg, ce qui correspond à une représentation de 42,8 %.

Dans le canton de Fribourg, la proportion de femmes élues correspond à 28,6 % et se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale qui était de 32 % en 2015. Ainsi, la représentation des femmes au Conseil national a augmenté de 2,5 points entre 2011 et 2015. La proportion de femmes dans l'ensemble des candidatures à l'échelle nationale était par contre de 34,5 %. Cela signifie que les chances des candidates d'être élues se sont révélées inférieures à celles de leurs collègues masculins sur les listes. Il faut souligner à cet égard, qu'il existe des différences importantes entre les partis politiques.³²

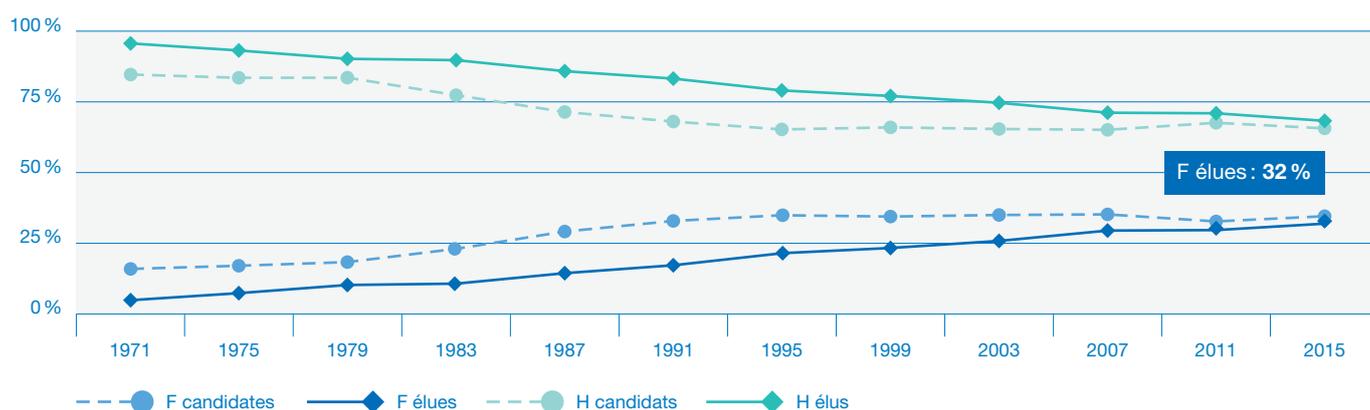
© Corinne Aeberhard, Charles Ellena, Aldo Ellena, Vincent Murith, Alain Wicht et Charly Rappo



Les conseillères et conseillers nationaux élu-e-s en 2015

De gauche à droite: Christine Bulliard-Marbach, Dominique de Buman, Valérie Piller Carrard, Jean-François Steiert, Jacques Bourgeois, Jean-François Rime, Pierre-André Page.

Conseil national: candidat-e-s et élu-e-s suisses (1971-2015) ³¹



³¹ Source : Office fédéral de la statistique (OFS) : www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/conseil-etats.assetdetail.81621.html.

³² Werner Seitz: « Les femmes et les élections fédérales de 2015: L'élan est retombé », Commission fédérale pour les questions féminines CFQF, 2016. Page 62 : www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/8C/8CDCD4590EE41ED6AAC82FAA0BB8E0E.pdf.

Niveau communal

La plupart des élections communales dans le canton de Fribourg ont eu lieu le 28 février 2016. Ces élections s'avèrent révélatrices quant à la situation de l'égalité en politique. En effet, en général, dans la plupart des cas, les futurs élu-e-s cantonaux et nationaux se recrutent parmi les élu-e-s du niveau communal. Il est donc intéressant d'analyser ce niveau.

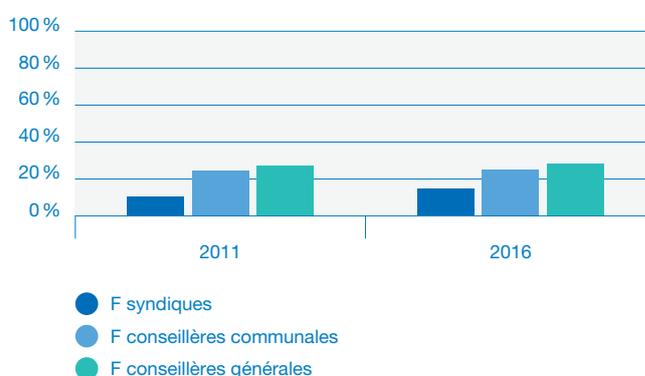
La moyenne de toutes les communes du canton de Fribourg d'abord est présentée ici. Elle sera suivie de l'analyse de la situation des districts et de leur chef-lieux respectifs, cela en fonction des données à disposition.

Analyse de la représentation des femmes à l'aide du taux d'élection³³

En comparant la part des femmes élues avec celle des candidates, et la part des hommes élus avec celle des candidats, on obtient les taux d'élection respectifs. Celui-ci indique la chance statistique d'être élu ou élue. Si la relation entre le nombre des personnes élues et celui des candidat-e-s est équilibrée (par exemple 30% d'élus et 30% de candidat-e-s), le taux d'élection s'élève à 100. S'il est supérieur à ce chiffre, il indique des chances d'élection supérieures à la moyenne, puisque la part des personnes élues est supérieure à celle des candidat-e-s. Au contraire, un taux d'élection inférieur à 100 indique des chances d'élection inférieures à la moyenne: la proportion de femmes ou d'hommes élus est inférieure à leur représentation sur les listes.

Toutefois un taux d'élection élevé ne signifie pas qu'on a élu beaucoup de femmes, mais seulement que la proportion des femmes élues est supérieure à celle des candidates (par exemple 30% d'élus pour 20% de candidates).

Niveau communal: représentation des femmes dans les exécutifs et les législatifs de toutes les communes



La représentation des femmes dans les exécutifs et législatifs communaux du canton de Fribourg

Le **Conseil communal**, dont les membres sont élus par la population de la commune, exerce le pouvoir exécutif au niveau communal. La taille du Conseil communal peut varier d'une commune à l'autre, mais il est constitué de 5 à 9 membres. En 2016, 25,2% des élu-e-s dans les Conseils communaux du canton de Fribourg étaient des femmes. Ceci correspond à une légère augmentation de 0,5 point par rapport à 2011.

Les femmes sont moins nombreuses à avoir été nommées syndiques que conseillères communales. Ainsi, en tout, 14,9% des syndic / syndiques fribourgeois sont des femmes. Ceci correspond néanmoins à une augmentation de 4,1 points par rapport à 2011. Alors que chaque commune possède un Conseil communal, le pouvoir législatif est exercé, selon l'importance de la commune, par un parlement ou par une assemblée communale. En 2016, les femmes occupent 28,9% des mandats dans les **Conseils généraux** contre 27,5% en 2011 (+ 1,4 point). Ainsi, les femmes sont légèrement plus nombreuses dans les parlements que dans les exécutifs communaux.

³³ Werner Seitz: « Les femmes et les élections fédérales de 2015: L'élan est retombé », Commission fédérale pour les questions féminines CFQF, 2016. Page 63: www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/8C/8CDCD4590EE41ED6AAC82FAA0BB8E0E.pdf

La représentation des femmes selon les districts

La représentation moyenne des femmes dans les **Conseils communaux** varie selon les districts et évolue dans une fourchette se situant entre 19% et 33,2%. Les meilleurs résultats féminins se comptent dans le district de la Sarine (33,2%), suivi de la Veveyse (26,2%), alors que la Broye ne dénombre que 19% de femmes. Les quatre autres districts se situent dans une fourchette allant de 22,9% à 24,7%.

En Gruyère, en Sarine, en Veveyse et de manière moins marquante aussi dans la Glâne, la représentation féminine s'est améliorée depuis 2011. Dans la Broye, le Lac et en Singine par contre, la représentation des femmes a reculé.

En fin de compte, tous districts confondus, la représentation des femmes dans les Conseil communaux a augmenté de 0,5 point.

Concernant le mandat de **syndique**, les différences sont plus marquées entre les districts et évoluent dans une fourchette allant de 0% à 33%. Les communes de la Singine (0%), de la Gruyère (4%), de la Glâne (10,5%) et du Lac (11,8%) se situent en-dessous de la moyenne cantonale de 14,9% et leurs communes ne sont donc que rarement (voire jamais) représentées par une syndique.

A l'autre bout de l'échelle, les communes de la Broye (21,1%), de la Sarine (28,6%) et de la Veveyse (33%) sont plus souvent représentées par une syndique que la moyenne cantonale.

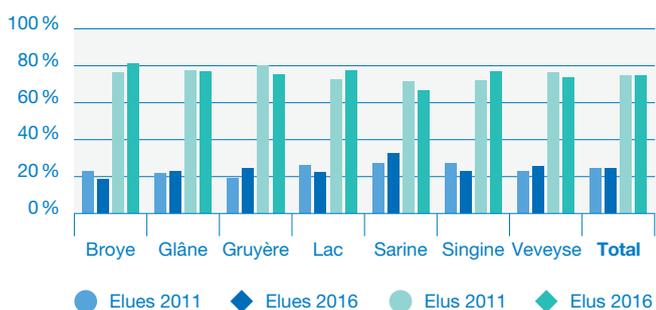
Du côté des **Conseils généraux**, la représentation moyenne des femmes varie également selon les districts et évolue dans une fourchette se situant entre 24,2% et 34%. La représentation des femmes dans les Conseils généraux de la Singine (29,3%), de la Veveyse (31,6%), de la Sarine (31,8%) et du Lac (34%) se situent en-dessus de la moyenne cantonale de 28,9%.

Du côté de la Broye (24,2%) et de la Gruyère (25,5%), les femmes sont moins bien représentées, tandis que dans la Glâne (28,8%), la représentation correspond à la moyenne cantonale.

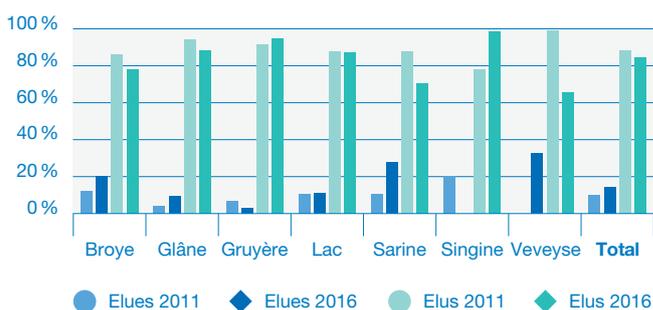
Dans tous les districts, à l'exception de celui de la Broye, la représentation des femmes dans les parlements communaux a soit stagné (Lac, Veveyse) soit s'est améliorée (Glâne, Gruyère, Sarine, Singine).

La suite de ce chapitre décrit la représentation des femmes dans les chefs-lieux des districts, cela en fonction des données à disposition. Afin de permettre une comparaison entre les différents chefs-lieux, l'analyse a volontairement été effectuée de manière systématique et rend compte des résultats de manière identique pour chacun d'entre eux.

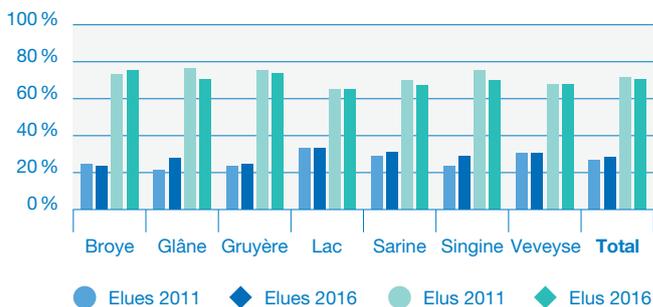
Conseils communaux: représentation des femmes et des hommes dans les districts



Syndiques et syndic: proportion des femmes et des hommes dans toutes les communes du canton de Fribourg



Conseils généraux: proportion des femmes et des hommes dans les communes du canton de Fribourg



La Broye et son chef-lieu Estavayer-le-Lac

Dans le district de la Broye, la représentation moyenne des femmes au sein des Conseils communaux est de 19 % et de 24,2 % au sein des Conseils généraux.

Estavayer-le-Lac, le chef-lieu de la Broye, totalise - avec près de 10'000 habitant-e-s - un tiers de la population du district³⁴. La commune est composée de seize villages et d'un hameau qui ont successivement fusionnés.

Le **Conseil communal** est composé de 9 membres, dont 6 sont élu-e-s dans le cercle d'Estavayer-le-Lac, et une personne respectivement dans les cercles de Rueyres-les-Prés / Bussy / Morens, de Vernay et de Murist / Vuissens.

Lors des premières élections communales de la nouvelle commune fusionnée en 2016, 51 personnes se sont présentées aux élections pour le Conseil communal, dont 15 femmes et 36 hommes. Ceci correspond à 29,4 % de candidates et 70,6 % de candidats.

Les femmes représentent 11,1 % des personnes élues, et les hommes 88,9 %.

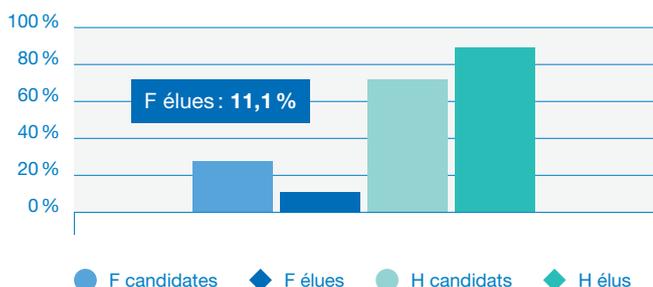
Le taux d'élection constitue un élément d'analyse important pour l'évaluation et la comparaison des chances réelles

d'élection, ici spécifiquement celles des femmes (cf. encadré page 18). Ainsi, en confrontant la part des candidates (29,4 %) avec la part des élues (22,2 %), on peut constater que les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont aussi moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins. Le taux d'élection des femmes s'élève à 38 et celui des hommes à 126.

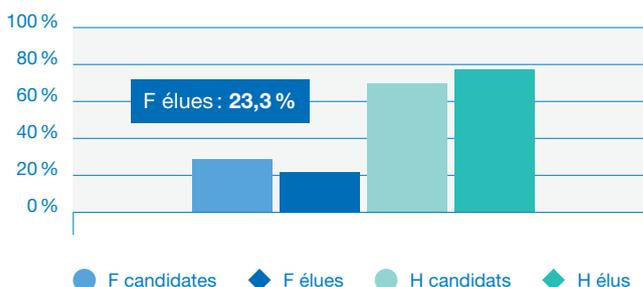
Le **Conseil général** est composé de 60 membres qui sont élu-e-s au sein des sept cercles électoraux. En 2016, 177 personnes se sont présentées aux élections du Conseil général, dont 49 femmes et 128 hommes. Cela correspond à 27,7 % de candidates et 72,3 % de candidats. Les femmes représentent 23,3 % des personnes élues, et les hommes 76,7 %.

En comparant la part des candidates (27,7 %) avec la part des élues (23,3 %), on notera que les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont eu, au législatif d'Estavayer-le-Lac aussi, moins de chance d'être élues que les hommes candidats. Le taux d'élection des candidates féminines correspond à 84 tandis que les homologues masculins affichent un taux de 106.

Estavayer-le-Lac : Conseil communal 2016



Estavayer-le-Lac : Conseil général 2016



³⁴ Source : www.estavayer.ch



© Commune d'Estavayer-le-Lac

Portrait officiel du Conseil communal d'Estavayer-le-Lac

De gauche à droite: M. Joseph Borcard, Conseiller communal, Lionel Conus, secrétaire général, Dominique Aebischer, conseiller communal, Jean-Claude Votta, conseiller communal, Marlis Schwarzentraub, conseillère communale, Samuel Ménétrety conseiller communal, Philippe Aegerter conseiller communal, Eric Chassot, vice-syndic, André Losey, syndic, et Eric Rey conseiller communal.

La Glâne et son chef-lieu Romont

Dans le district de la Glâne, la représentation moyenne des femmes au sein des Conseils communaux est de 23 %, et de 28,8 % au sein des Conseils généraux.

Romont compte environ 5260 habitant-e-s³⁵. Son **Conseil communal** est composé de 9 membres. En 2016, 19 personnes se sont présentées aux élections du Conseil communal, dont 7 femmes et 12 hommes. Cela correspond à 36,8 % de candidates et 63,2 % de candidats.

Les femmes représentent 22,2 % des personnes élues, et les hommes 77,8 %, ce qui est le même pourcentage qu'en 2011.

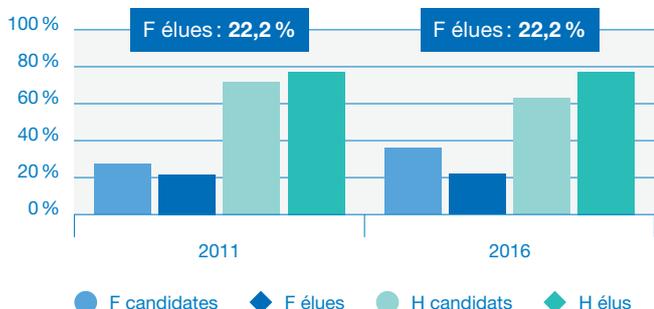
La comparaison de la part des candidates (36,8 %) avec celle des élues (22,2 %) permet de relever que les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont aussi eu moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins. Ainsi, le taux d'élection correspond à 60 seulement pour les femmes et 123 pour les hommes.

Le **Conseil général** est composé de 50 membres. En 2016, 99 personnes se sont présentées pour briguer un siège au législatif communal, dont 31 femmes et 68 hommes. Cela correspond à 31,3 % de candidates et 68 % de candidats.

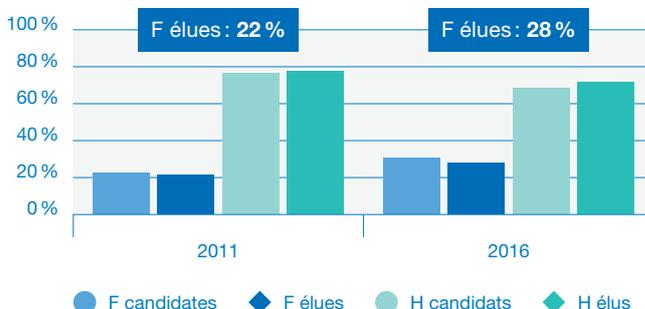
Les femmes représentent 28 % des personnes élues, et les hommes 72 %, ce qui correspond à une augmentation de la représentation féminine de 6 points (+3 femmes) par rapport à 2011.

Le taux d'élection féminin au législatif (89 et respectivement 105 pour les hommes) amène au même constat que pour l'exécutif. En comparant la part des candidates (31,1 %) avec celle des élues (28 %), on retiendra que les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont aussi eu moins de chance d'être élues que les hommes qui se portaient candidats.

Romont: Conseil communal 2011 - 2016



Romont: Conseil général 2011 - 2016



³⁵ Source : www.romont.ch



© Commune de Romont

Portrait officiel du Conseil communal de Romont

De gauche à droite, 1^{er} rang: Christian Perrier, Micheline Poulin, Dominique Butty (Syndic), Pascal Delabays, Jean-Denis Cornu (Vice-Syndic). *2^e rang:* Luc Bardet, Yves Bard (Secrétaire communal), Marc Menoud, Didier Demierre. *3^e rang:* Emmanuel Bussard. Une des deux femmes élues a choisi de ne pas siéger et a été remplacée par un homme.

La Gruyère et son chef-lieu Bulle

Dans le district de la Gruyère, la représentation moyenne des femmes au sein des Conseils communaux est de 24,7 %, et de 25,5 % au sein des Conseils généraux.

Bulle compte environ 22'930 habitant-e-s³⁶. Son **Conseil communal** est composé de 9 membres. En 2016, 29 personnes se sont présentées pour les élections au Conseil communal, dont 9 femmes et 20 hommes. Cela correspond à 31 % de candidates et 69 % de candidats.

Les femmes représentent 33 % des personnes élues, et les hommes 66 %, pourcentage identique à celui de 2011.

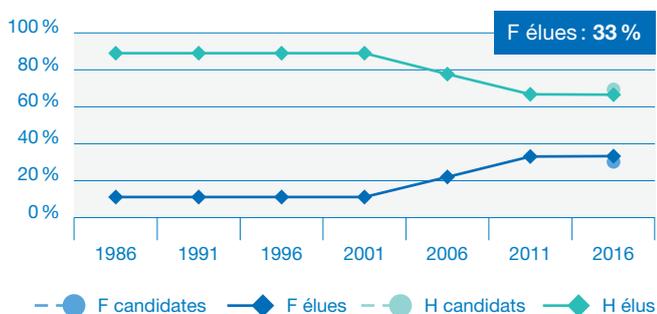
L'analyse du taux d'élection apporte ici une nuance à relever par rapport à la situation courante dans la plupart des autres chefs-lieux. La part des candidates (31 %) comparée avec la part des élues (33 %), amène au constat que les femmes sont encore sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont eu, en 2016, plus de chance d'être élues que leurs homologues masculins. Ainsi, le taux d'élection des femmes s'élève à 107 et à 97 pour leurs homologues masculins sur les listes.

Le **Conseil général** est composé de 50 membres. En 2016, 172 personnes se sont présentées pour briguer un siège au législatif communal, dont 58 femmes et 114 hommes. Cela correspond à 33,7 % de candidates et 66,3 % de candidats.

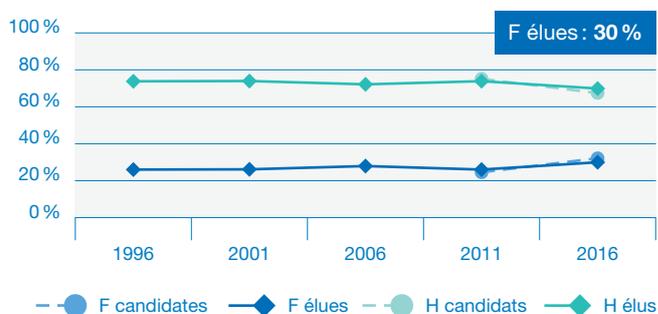
Les femmes représentent 30 % des personnes élues, et les hommes 70 %. Cela correspond à une augmentation de la représentation des femmes de 4 points (+2 femmes) par rapport à 2011.

Au législatif, le taux d'élection émanant de la comparaison entre la part des candidates (33,7 %) et la part des élues (30 %) se rapporte plus à la situation courante au sein des législatifs des autres chefs-lieux qu'à la situation de l'élection à l'exécutif bullois. Ainsi, les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais elles ont aussi moins de chance d'être élues que les hommes qui se présentent à cette élection. Leur taux d'élection est de 89 et celui des hommes s'élève à 106.

Bulle: Conseil communal 1986 - 2016



Bulle: Conseil général 1996 - 2016



³⁶ www.bulle.ch rubrique présentation / statistiques, consulté le 16 novembre 2017.



© Mélanie Rouiller

Portrait officiel du Conseil communal de Bulle

De gauche à droite: Nicolas Wyssmueller, Patrice Morand, Johanna Gapany, Marie-France Roth Pasquier, David Seydoux, Jacques Morand (Syndic), Jérôme Tornare, Raoul Girard (Vice-syndic), Chantal Pythoud, Jean-Marc Morand, Anne Carrel Meyer (secrétaire communale).

La Sarine et son chef-lieu Fribourg

Dans le district de la Sarine, la représentation moyenne des femmes est de 33,2 % au sein des Conseils communaux, et de 31,8 % au sein des Conseils généraux.

La Ville de Fribourg compte environ 38'350 habitant-e-s³⁷. Son **Conseil communal** est composé de 5 membres. En 2016, 22 personnes se sont présentées aux élections du Conseil communal, dont 6 femmes et 16 hommes. Cela correspond à 27,3 % de candidates et 72,7 % de candidats.

Les femmes représentent 40 % des personnes élues, et les hommes 60 %, le même pourcentage qu'en 2011.

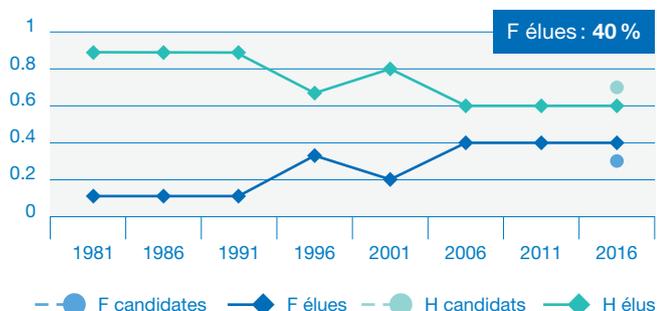
A l'instar de l'élection dans la commune de Bulle, on constate, dans la comparaison de la part des candidates (27,3 %) avec celle des élues (40 %), que les femmes sont sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont eu plus de chance d'être élues que leurs homologues masculins. De manière marquante, le taux d'élection des femmes s'élève à 147 alors qu'il est à 83 seulement pour les candidats masculins de ces élections.

Le **Conseil général** est composé de 80 membres. En 2016, 241 personnes se sont présentées pour briguer un siège au législatif communal, dont 78 femmes et 163 hommes. Cela correspond à 32,4 % de candidates et 67,6 % de candidats.

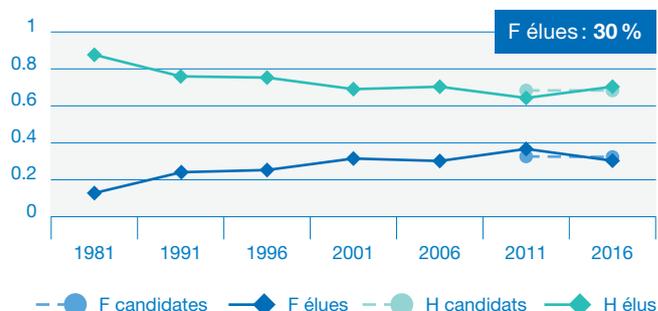
Les femmes représentent 30 % des personnes élues, et les hommes 70 %. Cela correspond à une diminution de la représentation des femmes de 6,3 points (-5 femmes) par rapport à 2011.

Cette fois encore, au niveau législatif et à la différence de l'élection au Conseil communal fribourgeois, le résultat de la comparaison de la part des candidates (32,4 %) avec celle des élues (30 %) amène à souligner que les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont aussi eu moins de chance d'être élues que les hommes. Ainsi, les femmes affichent un taux d'élection de 93 et il s'élève à 103 auprès de leurs homologues masculins.

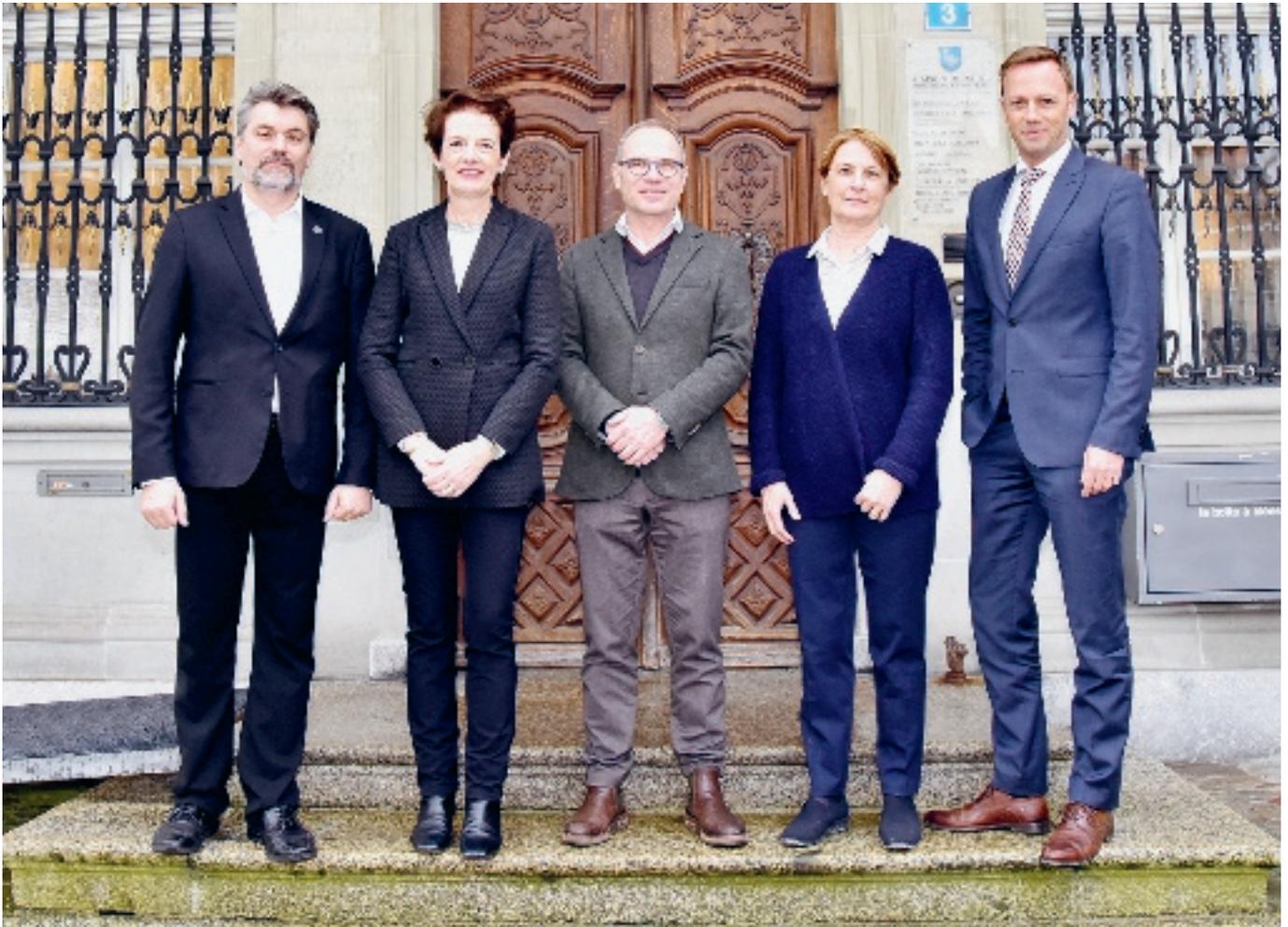
Ville de Fribourg : Conseil communal 1981 - 2016



Ville de Fribourg : Conseil général 1981 - 2016



³⁷ www.ville-fribourg.ch



© Ville de Fribourg/V.B.

Portrait du Conseil communal de la ville de Fribourg

De gauche à droite: Pierre-Olivier Nobs, Antoinette de Weck, Thierry Steiert, syndic, Andrea Burgener Woeffray, Laurent Dietrich.

Le Lac et son chef-lieu Morat

Dans le district du Lac, la représentation moyenne des femmes au sein des Conseils communaux est de 22,9%, et de 34% au sein des Conseils généraux.

Morat compte environ 8'220 habitant-e-s³⁸. Son **Conseil communal** est composé de 7 membres. En 2015, 25 personnes se sont présentées aux élections du Conseil communal, dont 11 femmes et 14 hommes. Cela correspond à 44% de candidates et 56% de candidats.

Les femmes représentent 42,9% des personnes élues, et les hommes 57,1%, ce qui correspond à une augmentation du taux féminin de 14,3 points par rapport à 2011.

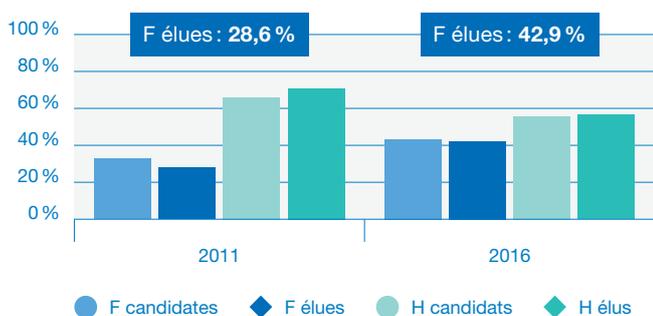
En comparant la part des candidates (44%) avec la part des élues (42,9%), on peut constater que les femmes ne sont que légèrement sous-représentées sur les listes, et qu'elles ont eu un peu moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins. Le taux d'élection des candidates féminines s'élève à 97 et à 102 pour les hommes.

Le **Conseil général** est composé de 50 membres. En 2015, 143 personnes se sont présentées pour briguer un siège au législatif communal, dont 46 femmes et 97 hommes. Cela correspond à 32,2% de candidates et 67,8% de candidats.

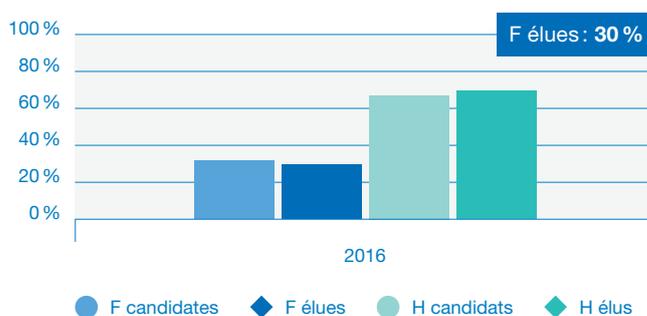
Les femmes représentent 30% des personnes élues, les hommes 70%.

Constat récurrent pour le taux d'élection, la comparaison des proportions de candidates (32,2%) avec celles des élues (30%), permet de souligner encore une fois, que les femmes sont non seulement sous-représentées sur les listes, mais qu'elles ont aussi moins de chance d'être élues que les candidats masculins. Ainsi, le taux d'élection des femmes correspond à 93 et à respectivement 103 pour les hommes.

Morat: Conseil communal 2011 - 2016



Morat: Conseil général 2016



³⁸ www.murten-morat.ch



© Commune de Morat

Portrait officiel du Conseil communal de Morat

De gauche à droite, 1^{er} rang: Alexander Schroeter, Käthi Thalmann, Christian Brechbühl, Stadtammann

De gauche à droite, 2^e rang: Andreas Aebersold, Rudolf Herren, Ursula Schneider Schüttel, Petra Schlüchter

La Singine et son chef-lieu Tavel

Dans le district de la Singine, la représentation moyenne des femmes au sein des Conseils communaux est de 23,3 %, et de 29,3 % au sein des Conseils généraux.

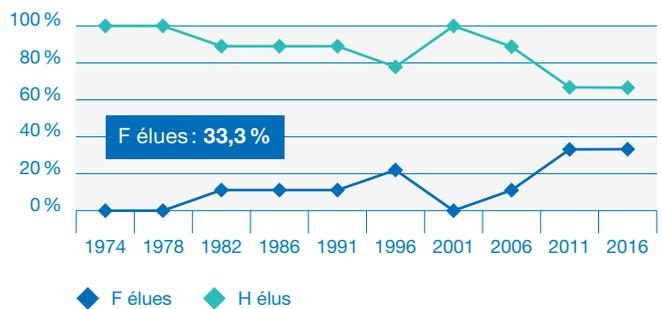
Tavel compte environ 3330 habitant-e-s³⁹. Son **Conseil communal** est composé de 9 membres. En 2016, 15 personnes se sont présentées aux élections du Conseil communal, dont 5 femmes et 10 hommes. Cela correspond à 33,3 % de candidates et 66,7 % de candidats.

Les femmes représentent 33,3 % des personnes élues, les hommes 66,7 %, même pourcentage qu'en 2011.

La part des candidates (33,3 %) est la même que celle des élus (33,3 %). Cela permet d'affirmer que si les femmes sont sous-représentées sur les listes du chef-lieu singinois, elles ont toutefois eu les mêmes chances d'être élues que leurs homologues masculins. Ainsi, le taux d'élection correspond à 100 tant pour les femmes que pour les hommes.

A Tavel, il n'existe pas de Conseil général.

Tavel : Conseil communal 1974-2016



³⁹ www.tafers.ch



© Commune de Tavel

Portrait officiel du Conseil communal de Tavel

De gauche à droite: G. Waeber, M. Dubi, R. Melchior, K. Zbinden, M. Mauron, K. Bertschy, St. Dietrich, A. Baeriswyl, S. Waeber. Cette photo n'a pas été prise immédiatement après les élections, mais au début 2018. Des changements étaient déjà intervenus depuis les élections.

La Veveyse et son chef-lieu Châtel-Saint-Denis

Dans le district de la Veveyse, la représentation moyenne des femmes au sein des Conseils communaux est de 26,2 %, et de 31,6 % au sein des Conseils généraux.

Châtel-Saint-Denis compte environ 6330 habitant-e-s⁴⁰. Son **Conseil communal** est composé de 9 membres. En 2016, 20 personnes se sont présentées aux élections du Conseil communal, dont 8 femmes et 12 hommes. Cela correspond à 40 % de candidates et 60 % de candidats. Ainsi, la part des candidates a augmenté de 17,3 points (+3 femmes) par rapport à 2011, où la part des candidates était alors de 22,7 %.

Les femmes représentent 22,2 % des personnes élues, les hommes 77,8 %, même pourcentage qu'en 2011. En fait, la représentation des femmes au Conseil communal de Châtel-Saint-Denis a atteint son sommet en 1996 avec l'élection de 4 femmes (44,4 %). En 2001, 3 femmes étaient encore élues (33,3 %), et depuis le nombre des conseillères communales s'élève à 2 (22,2 %).

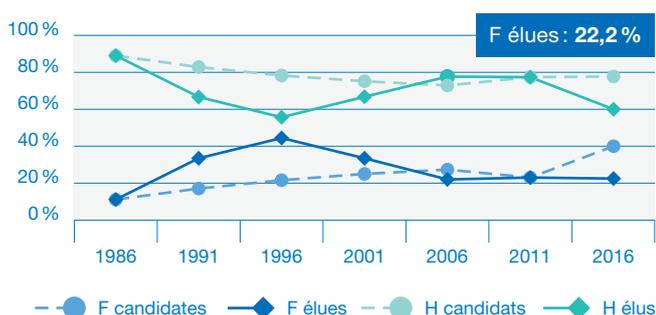
Châtel-Saint-Denis connaît un taux d'élection féminin faible, avec une proportion de 40 % de candidates pour une part de 22 % d'élues. Cela signifie que les candidatures féminines sont sous-représentées sur les listes, mais aussi que les femmes ont clairement moins de chance d'être élues que les candidats masculins. Le taux d'élection des femmes est de 56 seulement et celui des hommes s'élève à 130.

Le **Conseil général** est composé de 50 membres. En 2016, 121 personnes se sont présentées pour briguer un siège au législatif communal, dont 35 femmes et 86 hommes. Cela correspond à 28,9 % de candidates et 71,1 % de candidats.

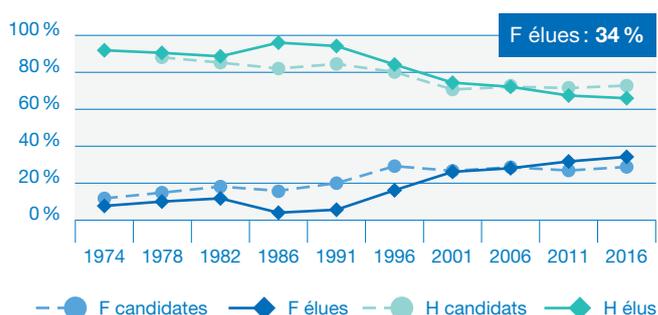
Parmi les personnes élues, les femmes représentent 34 % et les hommes 66 %. Cela correspond à une augmentation de la représentation des femmes de 2 points (+1 femme) par rapport à 2011.

L'analyse comparative du taux d'élection, se référant ici au législatif, apporte une nuance intéressante par rapport à la situation de l'exécutif. Ainsi, la proportion des femmes en liste est de 28,9 % et celle des élues de 30 %. Cela permet d'affirmer que les femmes sont encore sous-représentées sur les listes du Conseil général de Châtel St.-Denis, mais qu'elles ont eu légèrement plus de chance d'être élues que les hommes se portant candidats. Leur taux d'élection est de 118 et de 93 pour leurs homologues masculins.

Châtel-St-Denis : Conseil communal 1986 - 2016



Châtel-St-Denis : Conseil général 1974 - 2016



⁴⁰ www.chatel-st-denis.ch rubrique Chatel-St-Denis / Données et statistiques, consulté le 15 novembre 2017.



© Commune Châtel-St-Denis

Portrait officiel du Conseil communal de Châtel-St-Denis

Au premier plan: Della Marianna Gabriele, Wittenwiler Anne-Lise, Ducrot Charles et Genoud Christine.

Au second plan: Bavaud Thierry, Allaman Jérôme, Grumser Steve, Maillard Daniel et Colliard Damien.

Niveau cantonal

Lors des élections cantonales de 2016, 30 % de femmes (33 femmes) ont été élues au Grand Conseil, soit une augmentation de 9,1 points (10 femmes) par rapport aux élections de 2011, où 20,9 % des élu-e-s étaient des femmes.

La part de candidates sur les listes des partis est restée presque inchangée, à savoir 32,5 % (+ 0,3 point). Leurs chances d'être élues se sont révélées être légèrement plus faibles pour elles que pour leurs homologues masculins. Cependant, leurs chances se sont considérablement améliorées depuis les dernières élections de 2011.

En 2016, les deux femmes sortantes ont été réélues au **Conseil d'Etat**, et ce au deuxième tour. Cela correspondait à une représentation des femmes, au sortir des urnes, de 28,6%. En comparaison avec 2011, la représentation féminine a ainsi diminué de 14.3 points (une femme). En effet, la représentation des femmes avait déjà baissé en cours de législature, dès 2013, moment où Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat (PDC), avait démissionné et été remplacée par Jean-Pierre Siggen (PDC).

En tout, 6 des 14 candidat-e-s étaient des femmes, ce qui correspond à 42,9% des candidatures. Il s'agit donc d'une augmentation remarquable des candidatures féminines de 17 points en comparaison avec les élections précédentes. Cependant, les candidatures féminines venaient uniquement des partis de gauche et des petites formations politiques. Les partis bourgeois (PDC, PLR, UDC), qui pouvaient espérer gagner en tout entre 4 et 5 sièges, n'ont présenté aucune candidature féminine pour le Conseil d'Etat. Dès lors, une amélioration de la représentation des femmes s'avérait d'avance être improbable.

Suite à la démission au 30 avril 2018 de la Conseillère d'Etat Marie Garnier (Les Verts), une élection complémentaire a eu lieu en mars 2018. 3 femmes et 4 hommes se sont portés candidat-e-s. C'est Didier Castella (PLR) qui a été élu. Ainsi, à ce jour, une seule femme siège au Conseil d'Etat, ce qui correspond à une proportion de 14,3%.

© Roneesha Irani



Lisa Mazzone et Isabelle Chassot (lors de la Conférence du BEF thématissant les «Jeux de pouvoir» en politique).

Campagne « Election et égalité » : parlons politique - les jeux du pouvoir

Le Bureau et la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille ont organisé, au début octobre 2016, dans la salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, à Fribourg, une conférence thématique sur les « jeux de pouvoir » en politique.

La Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre a ouvert la journée en rappelant combien les femmes sont majoritaires notamment dans la gestion de la vie familiale, les soins aux proches, et à la tête de famille monoparentales, mais « qu'elles restent désespérément minoritaires sur la scène politique ».

Une analyse de la situation des femmes politiques engagées sur le plan national a été menée par la Dr Fabienne Amlinger à travers une rétrospective historique. La coach et manager Sybil Schädli, a ensuite décodé les règles et codes du pouvoir qui imposent un labyrinthe de verre aux femmes qui s'engagent.

Puis des figures politiques de haut vol ont honoré Fribourg de leur présence et fait part de leurs expériences.

D'abord, une table ronde a abordé concrètement comment les jeux de pouvoir se déploient sur le terrain

politique. Isabelle Chassot, Directrice de l'Office fédéral de la culture; Claudine Esseiva, Secrétaire générale des femmes PLR suisses et lobbyiste; Lisa Mazzone, Conseillère nationale genevoise et vice-présidente des Verts suisses; et Alice Glauser, Conseillère nationale vaudoise, répondante des femmes UDC romandes ont décrit avec clarté ce qui se passe « quand le jeu commence ». Ces femmes très expérimentées ont montré comment elles répondent avec compétence et détermination aux défis de leurs engagements respectifs.

Puis une carte blanche très explicite de la Conseillère aux Etats socialiste vaudoise, Géraldine Savary, a permis de faire un tour d'horizon à la fois très vaste et très détaillé des défis qui jalonnent le champ politique quand on l'aborde sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes.

Après un apéritif de réseautage, un atelier a encore proposé aux femmes ayant de l'ambition dans leur vie professionnelle comme en politique, de trouver les astuces permettant de briser certaines parois de verre.

Cette manifestation s'est inscrite dans la perspective des élections cantonales de 2016 et visait à rappeler combien, en politique, l'égalité entre femmes et hommes est un enjeu démocratique.



La Conseillère nationale Lisa Mazzone de Genève témoigne des «Jeux de pouvoir» en politique.

© Roneesha Irani



Table ronde lors de la conférence «Jeux de pouvoir» en politique à l'hôtel cantonal. De gauche à droite: Lisa Mazzone, Isabelle Chassot, Geneviève Beaud Spang, Alice Glauser et Claudine Esseiva.

© Roneesha Irani

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, composé de sept membres, exerce le pouvoir exécutif au niveau cantonal. En 2016, les deux femmes sortantes ont été réélues au Conseil d'Etat, et ce au deuxième tour. Cela correspond à une représentation des femmes de 28,6%. En comparaison avec 2011, la représentation féminine a ainsi diminué de 14,3 points (une femme). Suite à une démission, une femme a été remplacée par un homme. Ainsi, à ce jour, une seule femme siège au Conseil d'Etat, ce qui correspond à une proportion de 14,3%.

En 1986, Roselyne Crausaz (PDC) a été la première femme à se présenter à Fribourg à la fonction de Conseillère d'Etat. Cela représentait alors un pourcentage de candidatures féminines de 9,1%. Ce taux a lentement progressé pour atteindre 33%, en 2006. Lors des élections de 2011, la proportion des candidatures féminines a subi, pour la première fois, une baisse. Cette proportion a toutefois repris en 2016 pour atteindre sa valeur maximale de 42,9%. A cette date, ce sont en tout 14 candidate-s qui se sont disputés l'un des sept sièges du Conseil d'Etat. Parmi ces personnes en liste 6 femmes, ce qui représente une part de candidatures féminines de 42,9%. Ce sont également 17,9 points (soit 3 femmes) de plus que lors des élections au Conseil d'Etat de 2011, moment où 12 personnes se portaient alors candidat-e-s.

Roselyne Crausaz (PDC) a également été la première femme qui a été élue au Conseil d'Etat en 1986. Cela représentait une proportion féminine de 14,3% au sein de cette instance. Dès lors, une femme a, à chaque fois, été élue au Conseil d'Etat aux deux élections qui ont suivi. Par la suite, le nombre de femmes a doublé: ainsi, deux femmes, soit 28,6%, ont été élues en 2001 et en 2006.

Dès lors, 5 femmes ont été élues depuis l'introduction du suffrage universel. Il s'agit de Roselyne Crausaz (PDC, 1986), Ruth Lüthi (PS, 1991, 1996, 2001), Isabelle Chassot (PDC, 2001, 2006, 2011), Anne-Claude Demierre (PS, 2006, 2011, 2016) et Marie Garnier (les Verts, 2011, 2016).

Pour la première fois, au terme des élections de 2011, trois femmes ont siégé simultanément au Conseil d'Etat: les deux sortantes

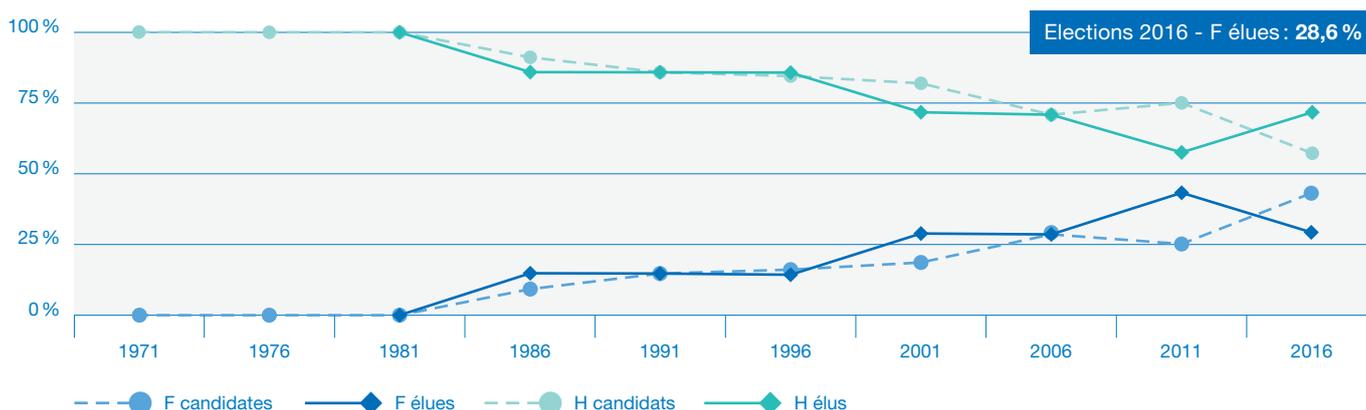
Isabelle Chassot (PDC) et Anne-Claude Demierre (PS) ainsi que Marie Garnier (Verts), nouvellement élue. Cela correspondait à un pourcentage de 42,9% et à la meilleure représentation des femmes au Conseil d'Etat fribourgeois.

Or, en cours de législature, en octobre 2013, la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot a démissionné. Le PDC et le PS se sont disputés le siège lors d'une élection complémentaire. Ces partis ont respectivement désigné chacun un candidat masculin, Jean-Pierre Siggen (PDC) et Jean-François Steiert (PS). Par l'option de ces partis politiques, il était évident qu'il n'y aurait, par conséquent, à nouveau que deux femmes au Conseil d'Etat.

La période exceptionnelle comptant trois femmes au Conseil d'Etat du canton de Fribourg n'aura ainsi duré que deux ans.

Une nouvelle opportunité de présenter une candidature féminine ayant de réelles chances de gagner un siège s'est profilée à l'occasion des élections régulières de 2016. Elu au Conseil des Etats lors des élections nationales en octobre 2015, Beat Vonlanthen (PDC) ne s'est plus présenté aux élections du Conseil d'Etat. Or, malgré le fait que le PDC avait trois sièges à défendre au Conseil d'Etat et uniquement deux sortants, il n'a présenté aucune candidature féminine. Les deux autres partis de «l'Entente bourgeoise» (une liste commune comprenant le PDC, le PLR et l'UDC) ont fait de même. Ainsi, «l'Entente bourgeoise» qui pouvait espérer gagner en tout 4 à 5 sièges, n'a présenté aucune candidature féminine pour l'élection au Conseil d'Etat. Cette situation a rendu l'opportunité d'atteindre à nouveau une représentation à peu près équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Etat impossible.

Conseil d'Etat : représentation des femmes et des hommes 1971 - 2016 (source: Chancellerie d'Etat)



Où sont les femmes ?

En regardant les résultats du premier tour du Conseil d'Etat le 6 novembre 2016, on constate que les hommes, à l'exception du candidat du Parti des Artistes (PA), se sont retrouvés à la tête du scrutin, les femmes à la fin. Cela malgré le fait que deux entre elles bénéficiaient du statut de sortantes. Ce qui n'était pas le cas pour plusieurs hommes qui ont pourtant, eux, été mieux classés au terme du scrutin.

Finalement, au deuxième tour, les deux sortantes Anne-Claude Demierre (PS) et Marie Garnier (Verts) ont été réélues.



halbe-halbe Mehr Frauen in die Politik
moitié-moitié Plus de femmes en politique
metà-metà Più donne in politica

En vue des élections nationales de 2019

Lors de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2018, la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a lancé le spot vidéo «moitié-moitié». Elle veut encourager davantage de femmes à assumer des responsabilités politiques et invite les partis politiques à mettre en places les conditions nécessaires pour cela. Lien vers le vidéo :

www.ekf.admin.ch rubrique Thèmes / Droits politiques



© Roneesha Irani



Le classement des candidat-e-s au Conseil d'Etat du canton de Fribourg au premier tour (2016). Elu-e-s :

Nom	Prénom	m/f	Année	Domicile	Parti	Sortant-e	Suffrages
Siggen	Jean-Pierre	m	1962	Fribourg	PLR, PDC, UDC	oui	42 361
Ropraz	Maurice	m	1965	Sorens	PLR, PDC, UDC	oui	42 076
Godel	Georges	m	1952	Ecublens	PLR, PDC, UDC	oui	41 881
Curty	Olivier	m	1972	Morat	PLR, PDC, UDC	non	40 190

Ont obtenu des suffrages :

Nom	Prénom	m/f	Année	Domicile	Parti	Sortant-e	Suffrages
Wütrich	Peter	m	1962	Domdidier	PLR, PDC, UDC	non	35 801
Steiert	Jean-Francois	m	1961	Fribourg	PCS, PDC, Verts	non	34 222
Peiry	Stéphane	m	1970	Fribourg	PLR, PDC, UDC	non	33 847
Garnier	Marie	f	1962	Villars-sur-Glâne	PCS, PS, Verts	oui	30 683
Demierre	Anne-Claude	f	1961	La Tour-de-Trême	PCS, PS, Verts	oui	29 534
Schneider Schüttel	Ursula	f	1961	Morat	PCS, PS, Verts	non	27 659
Mäder-Brühlhart	Bernadette	f	1958	Schmitten	PCS, PS, Verts	non	25 548
Bernhard	Irene	f	1978	Villars-sur-Glâne	Vert'lib	non	6 419
Rugo	Claudio	m	1966	Fribourg	PA	non	2 941
Goodwin Chescoe	Jessica	f	1976	Fribourg	PA	non	2 478



Photo Keren Bisaz Mirages Photo © Etat de Fribourg

Portrait officiel du Conseil d'Etat fribourgeois (2017)

De gauche à droite: Danielle Gagnaux-Morel (Chancelière d'Etat), Jean-François Steiert, Marie Garnier, Georges Godel, Maurice Ropraz, Anne-Claude Demierre, Jean-Pierre Siggen, Olivier Curty.

Election complémentaire 2018

Suite à la démission au 30 avril 2018 de la Conseillère d'Etat Marie Garnier, une élection complémentaire a eu lieu le 4 mars 2018 (1^{er} tour), et respectivement le 25 mars 2018 pour le 2^{ème} tour. 3 femmes et 4 hommes se sont portés candidat-e-s. Les Verts, le PS et l'Energie citoyenne ont chacun présenté

des candidatures féminines. Quant au PLR, à l'UDC, au PDB et au Parti des artistes, ils ont été représentés par des hommes. Finalement, après deux tours, Didier Castella a été élu. Ainsi, à ce jour, une seule femme siège au Conseil d'Etat, ce qui correspond à une proportion de 14,3%.

Le canton de Fribourg ne fait plus exception

Dans la comparaison avec les autres cantons suisses, le canton de Fribourg a perdu sa place au sein des cantons précurseurs. Un statut qu'il avait gagné lors du scrutin de 2011 avec l'élection de trois femmes au sein de l'exécutif cantonal. En 2018, Fribourg se trouve vers le bas de l'échelle.

A noter que parmi les 26 cantons, il n'y en a que deux qui disposent d'une majorité de femmes dans leur gouvernement: le canton de Thurgovie (3 femmes sur 5) et le canton de Vaud (4 femmes sur 7). A l'autre bout de l'échelle se trouvent les cantons de Lucerne, Appenzell Rhodes-Extérieures et le

Tessin, où en 2017, aucune femme ne siège au gouvernement cantonal.

En tout, 38 femmes et 116 hommes siègent dans les exécutifs cantonaux. Cela correspond à une représentation féminine de 24%. Plus de la moitié des femmes sont issues des rangs du PS (13) et du PLR (8). Le PDC compte 6 Conseillères d'Etat, l'UDC 5, Les Verts 4 et le PBD 1.

Représentation des femmes au sein des Conseils d'Etat des cantons suisses (octobre 2018)

Source : Office fédéral de la statistique



Grand Conseil

Le Grand Conseil représente le pouvoir législatif dans le canton de Fribourg. Les sièges sont répartis entre les huit circonscriptions du canton en fonction de la population. Jusqu'en 2001, le Grand Conseil comptait au total 130 sièges. Depuis 2006, 110 député-e-s sont élus. En 2016, 200 femmes et 416 hommes se sont mis en liste pour un siège au Grand Conseil. Cela correspond à une part de candidates de 32,5 %, la même proportion qu'en 2011.

La part de femmes élues au Grand Conseil a augmenté de manière marquante (9,1 points) par rapport à 2011. Cela signifie que 30 % des élu-e-s sont désormais des femmes, un score record pour le canton de Fribourg. Ainsi, la tendance négative qui s'était poursuivie depuis 2006 s'est inversée. En effet, entre 2001 et 2011, la proportion des femmes élues avait alors baissé successivement de 4,5 points.

En 2016, on constate que, malgré une nette progression, les femmes avaient toutefois encore un peu moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins; leur taux d'élection s'élevait à 92 en 2016 (65 en 2011). Pour rappel, un taux d'élection de 100 aurait signifié que la proportion des femmes sur les listes serait équivalente à la proportion des femmes élues. Cependant, la chance d'être élue au Grand Conseil s'est considérablement améliorée pour les femmes par rapport à 2011.

Comment expliquer - à Fribourg- ce saut de +9,1 points de femmes figurant parmi les élu-e-s au Grand Conseil? Pourquoi leurs chances d'être élues se sont-elles considérablement améliorées depuis 2011? Avant d'aborder ces réponses, il faut observer les résultats par districts et par partis. Ceux-ci reflètent en effet une image plus nuancée de cette perspective de progrès.

Résultats par partis politiques

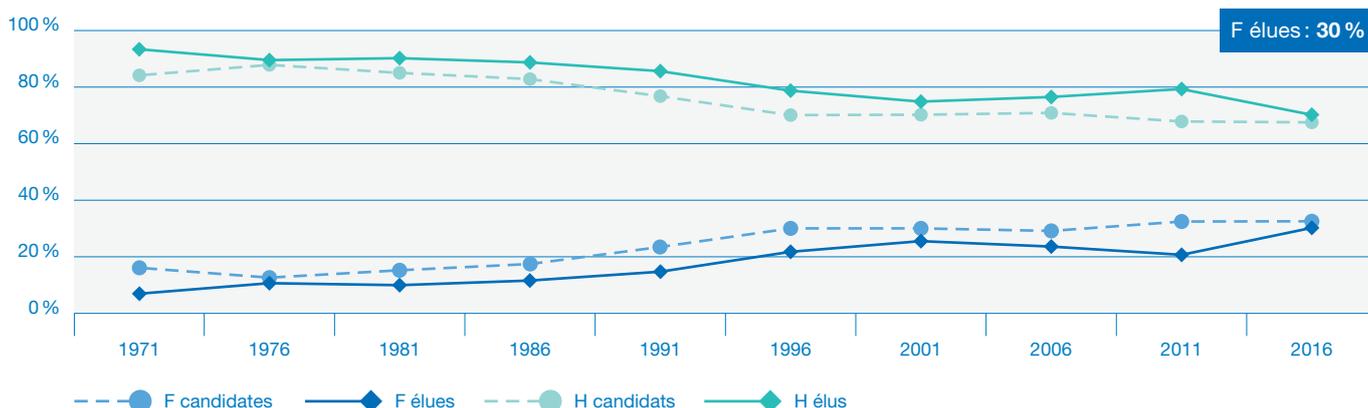
Le tableau de la page suivante démontre que la proportion des candidates et des élus varie considérablement selon les partis politiques.

Le PS et les Verts atteignent une représentation parfaitement égalitaire avec respectivement 50 % de femmes parmi leurs élu-e-s. Les femmes PLR réussissent un score record de 38,1 % des élu-e-s, tandis que le PCS (25 %) et le PDC (22,22 %) restent en dessous de la moyenne cantonale de 30 % d'élus. Le score des femmes UDC reste inchangé à 4,76 %, ce qui correspond à une seule femme parmi 21 élu-e-s.

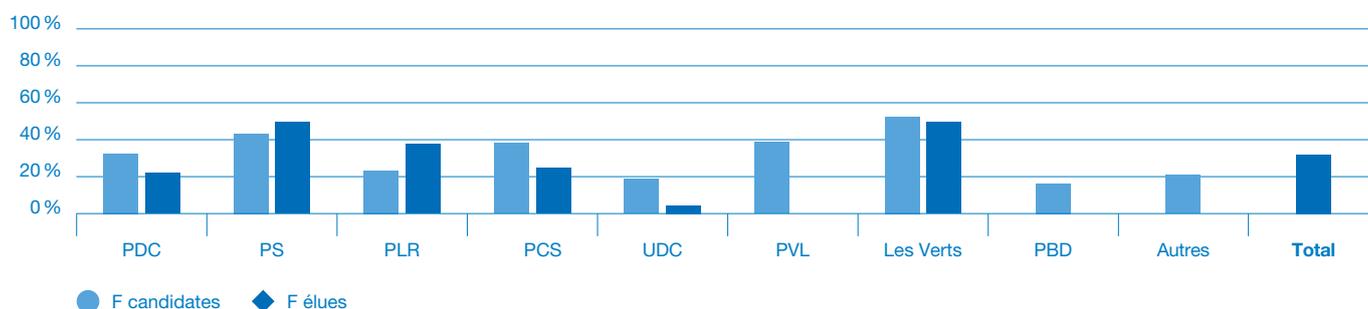
En analysant les évolutions depuis 2011 par parti politique, il en ressort que le pourcentage des femmes sur les listes des différents partis politiques a peu changé: au total, le part des candidates a augmenté de 0,3 point. Ceci est surtout vrai pour les quatre grands partis dans le canton de Fribourg: le PDC, le PS, le PLR et l'UDC. Par la suite, l'analyse se concentrera sur ces quatre partis, qui réunissent, en 2016, 88 % des élu-e-s au Grand Conseil.

Tandis que la proportion des candidates est restée inchangée, la proportion des femmes élues a considérablement augmenté. Cela se remarque clairement sur les listes du PLR (+ 14,57 points) et du PS (+ 12,07 points), dans une moindre proportion mais toujours notable sur les listes du PDC (+ 6,8 points). Sur les listes de l'UDC, cet effet n'est pas observable.

Grand Conseil : Candidat-e-s et élu-e-s 1971-2016



Grand Conseil : Candidates et élues par parti politique (2016)



Les chances des femmes d'être élues sur les listes de l'UDC sont très faibles, c'est ce que démontre leur taux d'élection qui est de 12 (+1 par rapport à 2011)⁴¹. Les femmes PDC ont, elles aussi, moins de chances d'être élues que les hommes sur les mêmes listes : leur taux d'élection est de 67 (+16). Par contre, au PS et au PLR, les chances d'être élus sont meilleures pour les femmes que pour les hommes, tandis qu'en 2011 ce n'était pas encore le cas. Pourquoi cet effet est-il le plus marqué au PLR ?

gée (-0,89 point). En analysant l'ordre des candidat-e-s PLR au sein des différentes circonscriptions, aucune mesure de visibilité spécifique - comme par exemple de mettre les femmes sur le devant des listes - n'est observable. Outre les sortantes, les femmes sont rarement classées parmi les 5 premières places sur les listes. C'est donc l'électorat qui a activement changé l'ordre de la liste, mis les femmes en avant, en panachant les listes en faveur des femmes PLR.

En regardant de plus près, on remarquera que la proportion des candidates sur les listes du PLR est restée presque inchan-

Les changements par apport aux élections de 2011

Parti politique	Candidates 2016	Elues 2016	Taux d'élection 2016	Changement
PDC	+0.29 %	+6.9 %	67	+16
PS	-1.81 %	+12.07 %	115	+32
PLR	-0.89 %	+14.57 %	161	+65
UDC	+0.91 %	+0 %	12	+1
PCS	-4.08 %	+25 %	131	+131
PVL	+16.35 %	+0 %	0	+0
Les Verts	+0.91 %	-16.67 %	94	-43
PBD	+4.22 %	+0 %	0	+0
Total	+0.3 %	+10.9 %	92	+27

⁴¹ voir encadré page 18.

Les changements par rapport aux élections de 2011

Pourquoi, en 2016, l'électorat a-t-il mieux élu les femmes des listes PDC, PS et PLR qu'en 2011, et pourquoi de manière si marquante? Les données à disposition ne peuvent pas expliquer entièrement ce phénomène. Le tableau précédent démontre néanmoins que c'est surtout l'électorat du PLR et celui du PS qui ont promu les candidates sur les listes. De plus, l'électorat du PDC a mieux élu les femmes que lors des élections de 2011. Une hypothèse serait toutefois celle du fait que

le débat public et médiatique autour de la liste de « l'Entente bourgeoise » pour l'élection au Conseil d'Etat - ne proposant aucune candidature féminine - a sensibilisé l'électorat de ces partis politiques. Ainsi, la liste uniquement masculine et le débat public concernant la situation de l'égalité en politique semble avoir touché l'électorat et incité à élire davantage de femmes au parlement cantonal.

Résultats par districts

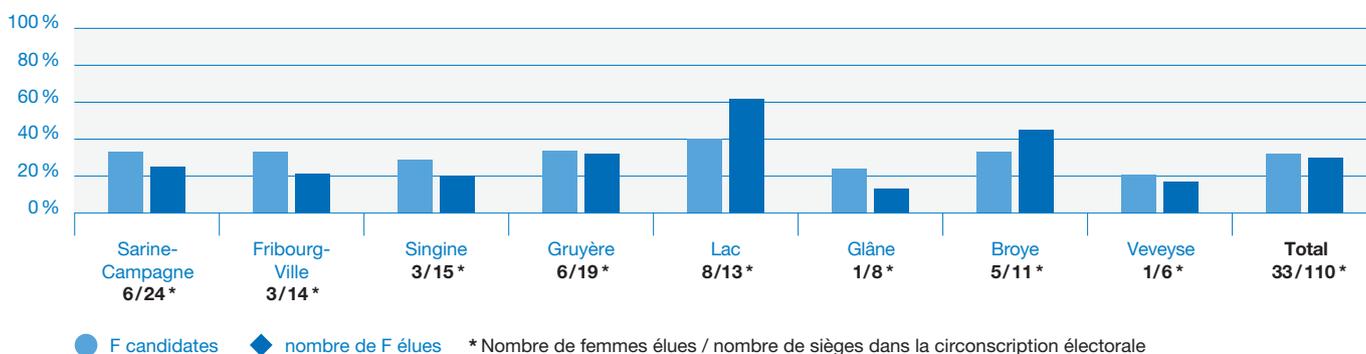
En considérant les résultats par cercles électoraux, on peut constater que le district du Lac compte à nouveau la plus haute part féminine : 61,54 % de femmes élues (30,7 % en 2011) ; il est suivi par la Broye, avec une proportion de 45,45 % de députées, et par la Gruyère avec 31,58 %. Tous les autres districts se situent en-dessous de la moyenne cantonale, avec en bas de l'échelle - comme c'était déjà le cas en 2011 - la Veveyse (16,67 %) et la Glâne (12,5 %).

En tout, 8 femmes et 5 hommes sont élu-e-s dans ce district. Parmi ces 8 femmes élues, 5 étaient des sortantes et trois de nouvelles élues. Deux femmes sortantes n'ont pas été réélues. Du côté des hommes, 4 des 5 étaient des sortants et 1 homme nouvellement élu.

En analysant plus spécifiquement les deux extrêmes, nous pouvons constater, qu'en haut de l'échelle, dans le district du Lac, le PDC (2 élues) et le PS (3 élues) envoient uniquement des femmes au Grand Conseil. Le PLR connaît également une députation majoritairement féminine (2 élues, 1 élu). Par ailleurs, la seule femme UDC élue au Grand Conseil vient également de cette circonscription. La première place en matière de représentation des femmes parmi les districts est donc liée à de bons, voire très bons, résultats des femmes issues de différentes formations politiques.

A l'autre bout de l'échelle, on constate que dans la Glâne (24,24 %) et la Veveyse (20,83 %), la part des candidates se situe nettement en dessous de la moyenne cantonale. Respectivement dans les deux districts, une femme seulement est élue. Il s'agit à chaque fois d'une sortante. Les viennent-en-suite sur les listes des deux districts des hommes, les chances que la représentation des femmes s'améliore au cours de la législature restent faibles. Or, l'évolution dans le Lac démontre à quel point la représentation des femmes est une évolution qui s'appuie sur les résultats des élections précédentes.

Grand Conseil : Candidates et élues par circonscription électorale (2016)





© Stéphane Schmutz/STEMUTZ.COM

Portrait officiel des élu-e-s au Grand Conseil et au Conseil d'Etat suite aux élections cantonales en 2016.

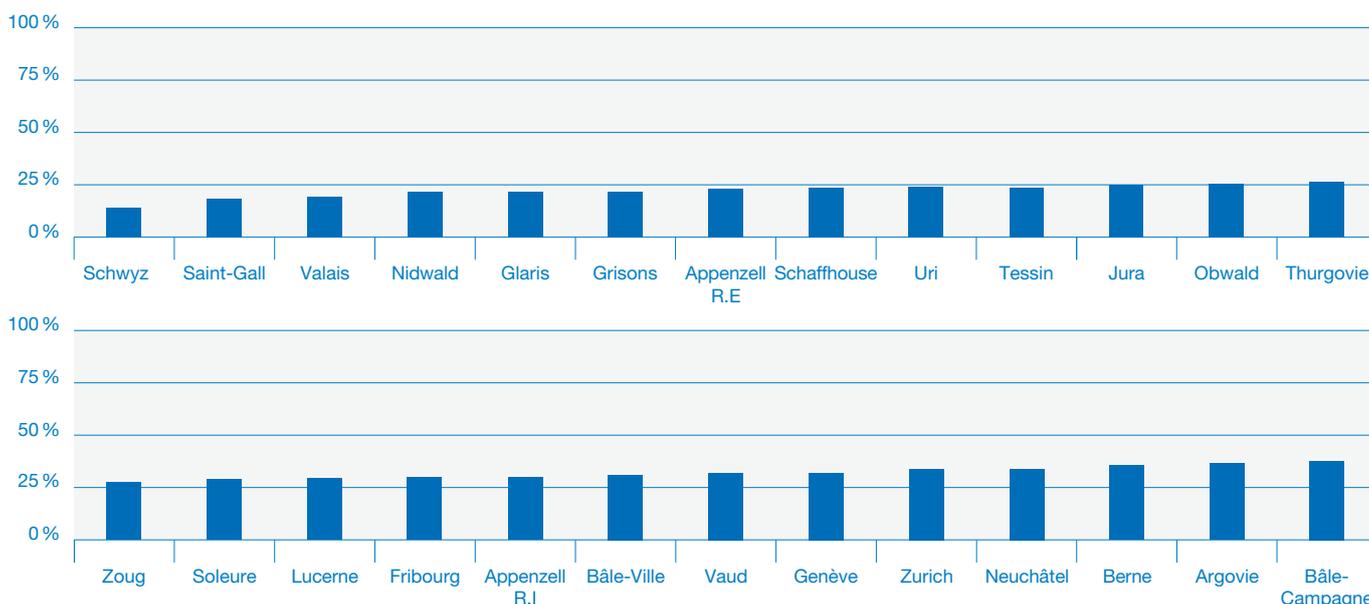
En comparaison avec les autres cantons suisses

Le canton de Fribourg se trouve désormais, grâce à la progression exceptionnelle de la représentation féminine lors des élections cantonales 2016, à la 9^{ème} place du classement des parlements cantonaux suisses en la matière. Il partage cette

place avec Appenzell Rhodes Intérieures et Lucerne et se situe après Bâle-Campagne, Argovie, Berne, Neuchâtel, Zurich, Genève, Vaud et Bâle-Ville.

Représentation des femmes au sein des Parlements des cantons suisses (octobre 2018)

Source: Office fédéral de la statistique



Moyenne octobre 2018 : 27,9 %

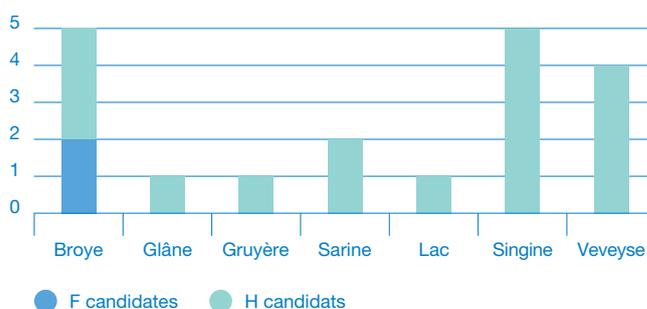
Préfectures

Le canton de Fribourg comprend sept préfectures qui siègent dans les chefs lieux de chaque district. Les préfets sont élus au système majoritaire par l'assemblée électorale de chaque district.

Sur l'ensemble des sept préfectures du canton de Fribourg, deux femmes se sont portées candidates dans le district de la Broye. Il n'y a eu aucune candidature féminine dans les autres districts. Une des deux candidates est arrivée à la tête du scrutin lors du premier tour, mais a été déclassée au deuxième tour. Ainsi, à ce jour, aucune femme n'a jamais été élue à la tête d'une préfecture dans le canton de Fribourg.

Ce fait se reflète même dans la désignation du poste: à ce jour, il existe, selon les recommandations linguistiques en français de la Chancellerie de l'Etat de Fribourg, uniquement la dénomination masculine de « préfet ». Une « préfète » y désigne l'épouse d'un préfet ou la responsable dans un établissement d'enseignement⁴².

Préfectures: candidat-e-s dans les différents districts (2016)



Préfectures: élu-e-s dans les différents districts (2016)



© Vincent Murith

Les sept préfets du canton de Fribourg:

Carl-Alex Ridoré (Sarine), Manfred Raemy (Singine), Patrice Borcard (Gruyère), Daniel Lehmann (Lac), Willy Schorderet (Glâne), Nicolas Kilchoer (Broye), François Genoud (Veveyse)

⁴² www.fr.ch/bef/files/pdf20/liste_profession_titre_grade_fr.pdf.

Conclusion et recommandations

Evolution ou stagnation ? Le titre pose d'emblée la question centrale de cette publication consacrée à la représentation politique des femmes dans le canton de Fribourg. Une présentation de l'actualité statistique de la situation de l'égalité entre femmes et hommes au sein des instances nationales, cantonales et communales amène à la réponse : la stagnation prédomine au sein de la plupart d'entre elles. On constate aussi des exceptions. Elles apparaissent de façon très contrastées au niveau cantonal, avec une réelle progression de la situation au Grand Conseil et une régression statistique au Conseil d'Etat. Ces particularités peuvent être instructives et offrir quelques indications pour améliorer la représentation féminine en politique.

Bien que l'on se plaise habituellement à rejeter le problème de l'absence des femmes en politique sur leurs propres responsabilités, celle-ci relève en premier lieu des partis politiques. Pour respecter réellement le principe de démocratie universelle et qu'il s'incarne dans la réalité, les partis se doivent de prendre des mesures pour développer réellement une représentation égalitaire dans les différents niveaux politiques.

Les partis doivent choisir leur stratégie en faveur de l'égalité - des exemples :

- › S'engager en amont des élections
- › Mettre en place des quotas pour les listes
- › Organiser et financer des sections femmes
- › Choisir des femmes dans les organes du parti et les commissions externes, dans les prestations médiatiques
- › Entraîner les femmes aux jeux de pouvoir
- › Visibiliser les compétences des candidates
- › Valoriser les bons exemples
- › ...

Soigner la relève féminine !

Prendre conscience de l'accent à mettre sur la relève féminine est crucial. Concrètement, en effet, une meilleure représentation des femmes au niveau communal et cantonal améliore aussi la chance de trouver de futures candidatures féminines pour le Gouvernement cantonal et pour les deux chambres du législatif fédéral. Ainsi le Grand Conseil devient un bassin important de recrutement. Et c'est particulièrement intéressant dans la mesure où les femmes y sont actuellement plus nombreuses que jamais dans le canton de Fribourg.

La relève est la clé. Il faut la soigner. Les partis politiques doivent en prendre conscience et surtout s'engager dans une réflexion et une action volontaire dans ce sens.

La relève signifie certes de bénéficier de beaucoup des femmes actives, mais la démarche ne doit pas être de la « cosmétique », elle doit s'ancre dans une volonté concrète de faire évoluer la situation.

On aime souvent attribuer aux femmes et au fait « qu'elles ne s'engagent pas », la responsabilité des lacunes constatées en matière d'égalité. Toutefois, il serait judicieux de porter un regard critique sur la situation. Ainsi, de façon récurrente, la question des femmes surgit trop tard dans le processus électoral, et se limite même au moment de la recherche des candidatures. Les partis politiques doivent s'engager en amont. Soigner la relève féminine constitue un travail permanent, et il doit être fait à tous les niveaux.

Or, les femmes sont - à ce jour - confrontées à d'autres obstacles que les hommes : défis de conciliation entre responsabilités professionnelles, familiales et engagement militant car elles accomplissent toujours la plus grande part du travail non rémunéré ; réseaux professionnels et socio-économiques souvent plus limités résultant du partage inégal des tâches ; rapports de pouvoir socialement moins acceptés, effets d'une socialisation souvent stéréotypée.

Autant d'invitations pour les partis politiques à être pro-actifs face à ces défis. Au niveau des personnes, il faut confier aux femmes des postes-clés au sein des partis ou dans les commissions importantes où ils sont représentés. Il faut leur garantir une présence médiatique. De plus, il faut aussi soutenir les nouvelles élues et leur donner réellement l'occasion de développer leur compétence et de montrer leur talent.

Par ailleurs, et dans la mesure où les hommes semblent pouvoir bénéficier de façon plus active que la plupart des femmes de différents réseaux (militaire, sportif, etc.), il serait pertinent de compenser ces phénomènes au niveau structurel. Il faudrait ainsi créer des sections femmes des partis, leur attribuer des ressources, du soutien et leur garantir des postes dans les organes de direction du parti. Il s'agit bien sûr par cela de défendre les intérêts des femmes, à l'interne et à l'externe du parti. Mais c'est aussi pour elles une façon de s'organiser, de se soutenir. Cela représente aussi pour le parti, une manière de faire évoluer la culture d'organisation vers une égalité entre femmes et hommes plus ancrée dans la réalité.

Attention, campagne !

Le nombre de candidates ne suffit pas en soi. Il faut aussi proposer des candidates qui aient des chances d'être élues. Cela ne s'improvise pas.

Une bonne campagne doit être anticipée. Là aussi, il est indispensable de chercher les candidates en amont du processus afin qu'elles puissent se préparer. Si elles sont débutantes dans l'engagement politique, il faut leur proposer un coaching pour constituer leur campagne personnelle. Il faut aussi que les partis les impliquent dans les préparatifs généraux de leur campagne.

Par ailleurs, et tant que l'égalité n'est pas atteinte, si certains partis ne souhaitent pas mettre en place un système de quotas, ceux-ci devrait consacrer systématiquement une part budgétaire à une campagne spécifiquement pour les femmes.

Il faut aussi bien différencier les enjeux existant entre des élections au mode proportionnel et des élections au mode majoritaire. Il est ainsi important, dans une campagne relevant du système majoritaire, que des personnalités connues soutiennent visiblement les candidates et témoignent publiquement de leurs compétences.

«Comment allez-vous concilier vie familiale et engagement politique?»

A travers les décennies, cela semble difficile de dépasser cette question récurrente et les femmes sont toujours interrogées sur leur vie privée et surtout sur leur rôle de mère de famille.

Même si certaines personnes ont compris qu'il ne faut plus s'arrêter sur cette question, celle-ci reste dans les têtes des électeurs et des électrices. Il est donc pertinent, que les partis présentent, notamment aux médias, des exemples significatifs de femmes qui s'engagent à tous les niveaux de l'échiquier politique.

Un film montrant l'engagement des femmes

Suisse 1971: jeune mère au foyer, Nora vit dans un petit village. Elle est appréciée de tous jusqu'au jour où elle commence à s'engager publiquement pour le droit de vote des femmes, sujet sur lequel les hommes sont censés voter en février 1971. Nora se donne du courage et intervient au cours d'une cérémonie religieuse «bien pensante» qui réunit tout son village:

«Je désire prendre la parole (...) parce que c'est une injustice sur laquelle on ne peut plus fermer les yeux»

et évoquant la place des femmes dans la société, elle revendique la justice, la liberté, l'égalité.

Le film suisse de 2017, **L'Ordre Divin** de la réalisatrice Petra Volpe, a été primé lors des Prix du cinéma suisse, du Tribeca Film Festival de New York, et des Journées de Soleure.

Prenez place, Madame!

Cette invitation était un slogan lors de la grève des femmes en 1991. Il reste pertinent: il faut s'asseoir, se placer, siéger. Cela demande de l'audace, de la combativité.

Cependant, et cela a été démontré au cours de cette analyse, l'augmentation des femmes en politique n'est ni automatique, ni irréversible. Le risque demeure que l'engagement ne s'affaiblisse au moment même où une amélioration sensible dans la représentation politique des femmes est atteinte. Cela s'est vérifié par exemple au moment où 4 femmes ont siégé au Conseil fédéral en 2010 (elles n'étaient plus que 2 en 2015), ou lorsque 3 femmes ont siégé au Conseil d'Etat fribourgeois en 2011 (elles n'étaient plus que 2 dès 2013, et on en compte une seule actuellement en 2018). Il faut donc comprendre les bonds en avant comme des encouragements à continuer de s'améliorer, mais garder à l'esprit que l'objectif n'est pas encore durablement atteint.

Une représentation égalitaire des femmes et des hommes en politique est cruciale pour la démocratie et la représentativité des autorités politiques. Elle implique particulièrement l'engagement des partis politiques.

Il est indispensable toutefois de garder à l'esprit que le progrès, qu'il soit social ou politique, ne s'accomplit jamais de lui-même. Comme on le voit avec clarté dans l'incontournable film *L'Ordre divin*, il exige un engagement et de la solidarité.



Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87

www.fr.ch/bef

Décembre 2018